

L'ÉCHO DU KÉPI

Bulletin d'information de l'Association d'Aide aux Membres et Familles de la Gendarmerie

L'AAMFG est signataire de la Charte des associations avec la Direction Générale et est membre de l'Entente Gendarmerie



www.aamfg.fr



DOSSIER SPECIAL

L'AAMFG est à l'initiative
du mouvement
«UNE ROSE POUR UN MERCI»



• CÉRÉMONIE VŒUX
L'AAMFG CONVIEE AUX VŒUX
DE M. GÉRARD COLLOMB

Retrouvez-nous sur
twitter.com/aamfg



Retrouvez-nous sur
www.facebook.com/AAMFG.fr



• LE HANDICAP
LES AIDES AUX FAMILLES
D'ENFANTS PORTEURS
DE HANDICAP



COMMÉMORATION DU 16 FÉVRIER PRÉSIDIÉE PAR MME GOURAULT

Notre association d'Aide aux Membres et Familles de la Gendarmerie est membre de l'Entente Gendarmerie et fait partie des associations signataires de la Charte des associations avec la Direction Générale.

■ **Nous contacter :**
nos bureaux,
nos adresses...

48



Echo
du Képi

Semestriel Edition 2018
Revue Officielle
de

L'ASSOCIATION D'AIDE AUX
MEMBRES ET FAMILLES DE
LA GENDARMERIE

Siège Social : 35, les planèzes
23400 Bourgneuf
Siège Administratif :

Caserne Bongeot - Route de Corbigny
23000 Gueret
www.aamfg.fr

Régie exclusive

SAP Service Administratif Publicitaire
565, Avenue du Prado 13008 Marseille
Tél : 04 91 57 37 68 / Fax : 04 91 57 37 69
Tél : 0800 746 583 / Fax : 0800 746 543
Mail : secretariat@sap-editions.fr
N° de TVA intracom. : FR31 797 511 276 00017

Impression
MEDIAPRINT

ZAC St Martin 23, rue Benjamin Franklin
84120 PERTUIS
Tél. 04 90 68 65 56 | 04 86 85 51 24

Crédits photos :
Ch. Dubois, Florian Leroy, Ch.M. Absolut-vision, All free, D.R.
Toute erreur ou omission, étant involontaire,
ne peut engager la responsabilité de SAP

■ Hommage au Lieutenant-Collonel Beltrame	3
■ Une rose pour un merci	4
■ Hommage aux Invalides	7
■ Hommage à Rennes.....	9
■ M. Gérard Collomb présente ses vœux aux gendarmes.....	12
■ Brèves gendarmerie	13
■ Dossier : Les principales prestations sociales - Partie 2	26
■ Actu Net.....	38
■ Notre BULLETIN D'ADHÉSION.....	48

Retrouvez-nous sur
twitter.com/aamfg



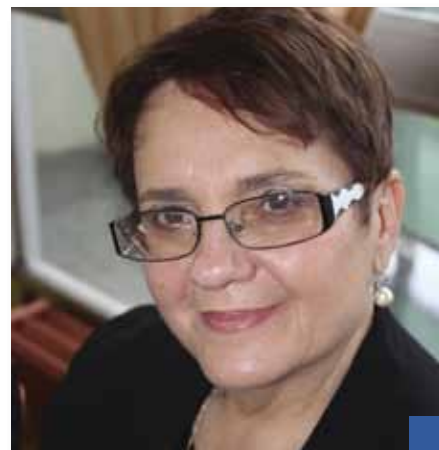
Retrouvez-nous sur
www.facebook.com/AAMFG.fr





EXCLUSIF

L'AAMFG à l'initiative du mouvement **UNE ROSE POUR UN MERCI**



Murielle NOEL
présidente de l'AAMFG

Le 23 mars 2018, la France fut à nouveau touchée par un attentat meurtrier à Trèbes. Et parmi les victimes, un gendarme ! Un homme qui a donné sa vie pour en sauver une autre. Un officier de gendarmerie dont le sacrifice ultime met en exergue l'abnégation de cette profession.

Dès l'annonce du décès d'Arnaud Beltrame, l'AAMFG a lancé un mouvement national « Une rose pour un Merci » afin que chaque brigade, fleurie de roses, soit le miroir de notre tristesse et notre reconnaissance. Le succès de cet élan spontané des familles de gendarme et de nombreux citoyens reflète le caractère symbolique de cet acte héroïque. Rennes en fut un magnifique exemple où une centaine de familles de gendarme et d'anonymes se sont réunis, le samedi 24 mars, sur la place d'Armes de la caserne Guillaudot, une rose à la main, en signe de soutien à la famille d'Arnaud Beltrame.

L'hommage national du mercredi 28 mars cristallisa un sentiment unanime de reconnaissance auquel l'AAMFG participa activement aux Invalides comme dans toutes les autres régions de France. Un moment solennel, baigné d'humanité en l'honneur des qualités morales exceptionnelles de ce gendarme.

Arnaud Beltrame symbolise aujourd'hui la quintessence d'une profession qui met au cœur de ses missions, la protection des citoyens de notre pays. Être GENDARME ne se résume pas au port d'un uniforme mais se fait l'écho de valeurs humaines pour lesquelles ces hommes se sont engagés et sont prêts à donner leur vie. « Ma vie vaut moins que la vôtre », ce principe des officiers de Coëtquidan et Saint-Cyr prend alors tout son sens et incarne l'héroïsme oblatif d'Arnaud Beltrame.



UNE ROSE pour un Merci

Le samedi 24 mars, un message sur tous les réseaux sociaux a été envoyé par l'AAMFG dès l'annonce du décès du Lieutenant-Colonel : "En signe de reconnaissance pour le sacrifice du Lieutenant-Colonel Arnaud BELTRAME et de soutien à sa famille, nous demandons à chacun de déposer une rose devant vos casernes de gendarmerie, aujourd'hui à 17h".



Le général Alain Pidoux avec Virginie Rodriguez, Responsable du Grand-Ouest de l'Association d'aide aux membres et familles de la gendarmerie (AAMFG).

C'est avec une grande émotion que chacun s'est investi et que chacun a rendu hommage au Lieutenant-Colonel Arnaud BELTRAME aux quatre coins de la France pour répondre à l'appel de l'AAMFG qui en signe de reconnaissance et de soutien avait demandé de

déposer une rose devant les brigades de gendarmerie. Les différents témoignages ont été chargés d'émotion, que les gestes soient anonymes devant des brigades isolées symbole de la présence de l'institution ou qu'ils aient été réalisés à l'occasion d'une cérémonie comme à Rennes. Un grand merci à tous.

I RENNES I L'HOMMAGE DES FAMILLES AU GENDARME TUÉ DANS LA PRISE D'OTAGES

Les familles de gendarmes se sont rassemblées ce samedi, à Rennes, pour rendre hommage à Arnaud Beltrame, l'officier tué lors de la prise d'otages à Trèbes (Aude). Il avait des attaches dans le Morbihan. Une cérémonie toute simple, dans la cour de l'imposante caserne Marguerite, dans le centre-ville de Rennes. Le samedi, à 17 h, des dizaines de familles de gendarmes sont venues se recueillir, une rose blanche à la main, pour rendre hommage au lieutenant-colonel Arnaud Beltrame.

Un acte héroïque

La nuit précédente, il a succombé à ses blessures, après s'être proposé comme otage volontaire lors de l'attaque terroriste du Super U de Trèbes, près de Carcassonne (Aude). Un acte héroïque, qui ne laisse personne indifférent. Surtout pas l'Association d'aide aux membres et familles de la gendarmerie (AAMFG).

« Ça aurait pu être notre mari, notre frère »

Sa présidente pour le Grand-Ouest, Virginie Rodriguez, a proposé spontanément de se rassembler. « *Ce drame nous a*



tous touchés, ça aurait pu être notre mari, notre frère, explique-t-elle. À travers ce petit geste, nous voulons lui dire merci. Et peut-être donner l'envie aux citoyens de faire de même. »

En présence du général Alain Pidoux

Au pied du drapeau tricolore en berne, des dizaines de militaires sont aussi là, gendarmes d'active et réservistes. Autour de leur chef, le général Alain Pidoux, commandant la région de gendarmerie Bretagne. Il a rappelé le parcours d'Arnaud Beltrame.

« Protéger la population »

« Par son geste héroïque et son sacrifice, en toute

connaissance du danger auquel il s'exposait, il est allé au bout de son engagement de soldat et de gendarme, souligne le général Alain Pidoux. Son sacrifice nous rappelle la valeur de l'engagement qui est le nôtre au quotidien, pour protéger la population. »

Tristes et fiers à la fois

Se tournant vers les familles, il ajoute : *« Nous sommes à la fois profondément tristes mais aussi fiers de notre camarade qui est allé jusqu'au sacrifice suprême. Il a mis en acte ses convictions profondes qu'on lui connaissait : servir. »*

► Source : www.ouest-france.fr



I HÉRAULT I DES FLEURS DEVANT LES GENDARMERIES POUR LE HÉROS DE TRÈBES

Le geste est spontané : depuis samedi matin, des centaines d'anonymes viennent déposer des bouquets de fleurs devant les brigades de gendarmerie de l'Hérault, à la mémoire du lieutenant-colonel Arnaud Beltrame, cet officier de gendarmerie de 45 ans, froidement exécuté par le preneur d'otages terroriste, dans le Super U de Trèbes, dans l'Aude. Des fleurs fraîches, notamment des roses, sont ainsi posées devant les grilles de la compagnie de Castelnaud-le-Lez ou encore devant l'entrée de la brigade de Saint-Gély-du-Fesc. Mais, de nombreuses autres casernes de gendarmerie du département voient arriver des femmes et des hommes, accompagnés de leurs enfants pour rendre hommage au militaire, qui s'était substitué aux otages, avant d'être tué de deux balles et lardé de coups de couteau par le terroriste présumé, Radouane Lakdim, un Carcassonnais de 26 ans, abattu par le GIGN. "Depuis hier matin, des anonymes déposent des bouquets de fleurs fraîches devant les grilles des gendarmeries de l'Hérault, mais également du Gard, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales et de l'Aveyron, avec quelquefois le portrait du lieutenant-colonel Arnaud Beltrame, comme devant la brigade de Trèbes", confirme ce dimanche la région de gendarmerie d'Occitanie, à Montpellier. Ainsi, des roses blanches ont été accrochées à l'entrée de la brigade de Marseillan.

MESSAGE D'UNE ASSOCIATION

De son côté, l'Association d'aide aux membres et familles de la Gendarmerie -AAMFG- a lancé une action en hommage au lieutenant-colonel, marié,

sans enfant, en demandant aux familles de déposer une rose devant la gendarmerie de Castelnaud-le-Lez et les brigades alentour. "Le message est bien suivi", se félicite Anne Martinez, déléguée régionale de l'AAMFG du Languedoc et du Roussillon. Un hommage national sera rendu à Arnaud Beltrame, mort en héros, comme le Président de la République, Emmanuel Macron l'a annoncé, hier. La date n'a pas encore été fixée. Elle le sera demain. Les autopsies des quatre victimes de l'attentat terroriste de Trèbes et de Carcassonne -l'officier de gendarmerie, 45 ans, un viticulteur, 60 ans, un retraité de 60 ans et le chef boucher du Super U, 50 ans- ont été réalisées hier à l'Institut médico-légal du CHU Lapeyronie, à Montpellier par cinq médecins légistes. Ce dimanche matin, l'évêque de Carcassonne, Mgr Alain Planet a rendu un émouvant hommage aux quatre morts et aux 15 blessés, dont deux graves, lors de la messe, suivie par des centaines de fidèles.

► Source : e-metropolitain.fr

“ Les différents témoignages ont été chargés d'émotion, que les gestes soient anonymes devant des brigades isolées ou qu'ils aient été réalisés à l'occasion d'une cérémonie comme à Rennes.



HOMMAGE NATIONAL

au colonel Arnaud Beltrame

AUX INVALIDES



L'hommage national en l'honneur du colonel Arnaud Beltrame s'est déroulé, mercredi 28 mars, en fin de matinée, aux Invalides. Soulignant son courage et son abnégation, le président de la République Emmanuel Macron a élevé l'officier au rang de commandeur de la légion d'Honneur à titre posthume.

Dépêché à Trèbes, le 23 mars, sur le théâtre d'une prise d'otage, pour coordonner les opérations et conduire la négociation avec le terroriste, le colonel Arnaud Beltrame, officier adjoint commandement du groupement de gendarmerie départementale de l'Aude, s'était volontairement substitué au dernier otage entre les mains du terroriste pour permettre sa libération. Il a succombé à ses blessures dans la nuit du 23 au 24 mars. Sous la présidence du chef de l'État, Emmanuel Macron, un hommage national lui a été rendu aux Invalides, en présence de nombreuses autorités politiques, civiles, militaires et religieuses, des familles des trois autres victimes (Jean Mazières, Christian Medvès et Hervé Sosna) et des blessés de l'attaque terroriste, mais aussi d'un grand nombre d'anonymes, touchés

par ce drame et venus présenter leurs ultimes respects à l'officier qui a donné sa vie en échange de celle d'une otage.

Après une veillée d'armes poursuivie toute la nuit au sein de la caserne Tournon, le cortège funéraire a quitté la place du Panthéon en milieu de matinée, emmené par une escorte de quinze motocyclistes et douze cavaliers de la garde républicaine, en direction des Invalides.

TOUS RASSEMBLÉS POUR UN DERNIER HOMMAGE

Parmi la foule rassemblée dans un grand silence, de chaque côté de la rue Soufflot, au départ du cortège, quelque 2 000 collégiens et lycéens avaient été conviés par l'Élysée à venir rendre hommage au geste héroïque du colonel Arnaud Beltrame. Leurs applaudissements ont accompagné le départ du cortège.

Le parcours était jalonné de gendarmes, de policiers et de sapeurs-pompiers en uniforme venus former une haie d'honneur au passage du cercueil. Le cortège a notamment été salué par une forte délégation de militaires de la direction générale de la gendarmerie nationale et de la région de gendarmerie d'Île-de-France rassemblés face à l'Esplanade des Invalides. Près de 2 000 citoyens anonymes avaient également fait le déplacement malgré la pluie.

Dans la cour d'honneur des Invalides, sur les rangs, plus de 200 gendarmes, venus de toutes les unités où l'officier a servi au cours de sa carrière, étaient rassemblés pour rendre un dernier hommage à leur camarade.

Après les honneurs militaires, le chef de l'État a passé les troupes en revue, avant d'accueillir le cercueil du colo-



nel Arnaud Beltrame. C'est dans un profond recueillement, au seul son des roulements de tambours, que celui-ci a fait son entrée dans la cour d'honneur des Invalides, recouvert du drapeau tricolore et porté par dix militaires, dix frères d'armes, issus des unités où l'officier a servi, comme l'EOGN, la garde républicaine, la compagnie d'Avranches et le groupement de gendarmerie départementale de l'Aude.

PORTÉ PAR UN IDÉAL : LE SERVICE DE LA FRANCE

Dans son éloge funèbre, le président de la République a rendu un vibrant hommage à l'officier, saluant le geste héroïque et le sacrifice d'un homme pour lequel la vie de l'employée prise en otage, et plus largement la vie des autres, comptait : « Elle comptait même plus que tout, car elle était, comme toute vie, la source de sa vocation de servir. Accepter de mourir pour que vivent des innocents, tel est le cœur de l'engagement du soldat. Être prêt à donner sa vie, car rien n'est plus important que la vie d'un concitoyen, tel est le ressort intime de cette transcendance qui le portait. »

« Je rends ici hommage aux forces de gendarmerie de l'Aude, à leur chef, au chef du GIGN de l'antenne de Toulouse et à ses hommes, dont deux ont été blessés en menant l'assaut. Tous sont durement éprouvés par la perte de leurs camarades, a poursuivi le Pré-

sident. Les Français n'oublient pas non plus le tribut payé par toutes nos forces de sécurité sur le sol national et par nos forces armées sur les théâtres extérieurs. Tous ont droit à notre respect inconditionnel et tous partagent la certitude profonde qui animait le colonel Beltrame, celle que son destin ne lui appartenait pas tout à fait, qu'il avait partie liée avec quelque chose de plus élevé que lui-même. Car il était un engagé et il avait juré de faire corps avec un idéal plus grand et plus haut, et cet idéal, c'était le service de la France.

Pour Emmanuel Macron, « le nom d'Arnaud Beltrame est celui de l'héroïsme français », et avec lui surgit « l'esprit français de résistance ».

S'adressant à la jeunesse, le président a proclamé : « L'absolu est là devant nous [...] Il est dans le service, dans le don de soi, dans le secours porté aux autres. Dans l'engagement pour autrui, qui rend utile, qui rend meilleur, qui fait grandir et avancer. Telle est la voie montrée par Arnaud Beltrame. »

« Votre sacrifice, Arnaud Beltrame, nous oblige. Il nous élève. Il dit, comme aucun autre, ce qu'est la France. Ce qu'elle ne doit jamais cesser d'être et qu'elle ne cessera jamais d'être, tant que des femmes et des

hommes décideront de la servir avec courage, sens de l'honneur, amour de la Patrie, tel que vous l'avez démontré. À ces mots, vous avez donné l'épaisseur de votre vie et les traits de votre visage. Au moment de votre dernier adieu, je vous apporte la reconnaissance, l'admiration et l'affection de la Nation tout entière. »

COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR

Le président a ensuite annoncé la promotion au grade supérieur de l'officier décédé et son élévation au grade de commandeur de la légion d'Honneur, avant d'en déposer solennellement la cravate sur le cercueil, à côté du képi.

Le cercueil a ensuite lentement quitté la cour d'honneur des Invalides sur la Marche funèbre de Chopin, interprétée par l'orchestre de la garde républicaine, suivi par la famille du colonel Arnaud Beltrame accompagné du commandant de groupement de l'Aude, puis par le Président et son épouse.

À 10 heures, partout en France, une minute de silence avait été respectée dans toutes les unités. Cet hommage était ouvert aux élus et à la population souhaitant se joindre à cet instant de recueillement.

► Source : www.gendcom.gendarmerie.interieur.gouv.fr



HOMMAGE NATIONAL

au colonel Arnaud Beltrame

A RENNES



"La noblesse de son geste suscite notre admiration"

Moment d'émotion, sur la place du Parlement de Bretagne où une foule nombreuse s'est réunie pour rendre hommage au gendarme Arnaud Beltrame, tué dans l'attaque terroriste de Trèbes (Aude).
« Nous avons été particulièrement émus et admiratifs de l'action de notre camarade, le lieutenant-colonel Arnaud Beltrame. Il a pleinement fait sienne la charte du gendarme : Protéger, même jusqu'au sacrifice ».



C'est par ces mots que le Général Alain Pidoux a salué la mémoire et le geste du lieutenant-colonel Arnaud Beltrame, tué dans l'attaque terroriste de Trèbes (Aude), la semaine dernière. Un hommage national lui est rendu ce mardi 28 mars. *«Son regard clair nous invitait à l'écoute et à l'action»,* a poursuivi le général. *«Il a choisi de sauver des vies au péril de la sienne. Son acte héroïque, sa bravoure, la noblesse de son geste suscitent notre respect et notre admiration.»*

«UN GESTE MAGNIFIQUE»

«C'est un geste magnifique qu'il convient de saluer et qui suscite l'admiration de l'ensemble de nos concitoyens, a déclaré le préfet de la région Bretagne, Christophe Mirmand. C'était le sens de cette cérémonie, ici sur la place du parlement de Bretagne. Cette place où bat le

cœur de notre région.»

«Je suis très fier que toutes les institutions aient été représentées à l'occasion de cette manifestation mais aussi la présence de la population de notre ville.»

«LE SACRIFICE D'UNE VIE»

De nombreux gendarmes du groupement de gendarmerie de Rennes avaient fait le déplacement. *«Venir aujourd'hui, c'est une marque de solidarité évidente. C'est naturel d'être ici, confie Eric, chef d'escadron à Rennes. C'est le sacrifice d'une vie, c'est très courageux.»* *«Son comportement est un exemple. Ce rassemblement, c'est notre façon de montrer la cohésion de la gendarmerie face à ces actes barbares»,* précise un gendarme adjoint volontaire basé à la caserne Guillaudot de Rennes

«C'est un devoir moral d'être présent. Ce geste courageux fait écho. On en parle beaucoup entre nous»,

témoigne un officier de gendarmerie. *«On est touché. Nous venons montrer notre soutien aux forces de l'ordre en tant que civil. Leur dire qu'ils ne sont pas seuls»,* embraye une Rennaise.

UNE BELLE ÂME QUI NOUS A QUITTÉS

Sur la place du Parlement de Bretagne, en présence de la maire, Nathalie Appéré, du préfet de Bretagne, Christophe Mirmand et du président de Région, Loïc Chesnais-Girard, des enfants ont amené des rubans bleu blanc rouge, sur lequel étaient accrochés leurs messages et leurs dessins. *«Ces rubans symbolisent le lien et le sentiment de cohésion qui nous lie»,* explique Virginie Rodriguez, membre de l'association d'aides aux Membres et Familles de la Gendarmerie. *Les enfants avaient également des bougies pour «représenter le souvenir, l'espoir et la reconnaissance pour cette belle âme qui nous a quittés.»*



“ Ces rubans symbolisent le lien et le sentiment de cohésion qui nous lient



« Il était important que la ville de Rennes s'associe à l'hommage national rendu aux victimes du terrorisme et particulièrement au lieutenant-colonel Beltrame, son héroïsme, abnégation, son courage qui force l'admiration de tous. C'est un exemple pour tous. », a insisté l'édile, Nathalie Appéré.

De nombreux civils étaient également présents. « Qui ça ne toucherait pas ? Je ressens beaucoup de peine et d'émotions. Tuer est intolérable. J'en ai les larmes aux yeux », explique Danièle, retraitée rennaise.

« C'était un hommage très émouvant, souffle Roland à la fin de la cérémonie. Au-delà du gendarme, je suis venu pour l'homme. C'est un exemple pour nous autres citoyens. Je salue son courage. Son acte est aussi une belle leçon pour la jeunesse. »

« C'est la moindre des choses d'être venu. Nous avons le cœur à l'unisson », témoigne Amand, retraité rennais.

UN GENDARME EXEMPLAIRE

Sorti major de l'École militaire interarmes de Saint-Cyr Coëtquidan en 1999, ainsi que de l'école des officiers de la gendarmerie en 2001, il avait été retenu en 2003 avec six autres gendarmes sur 80 candidats pour intégrer le GSIGN (actuel GIGN). Cet officier aguerri était habitué aux missions périlleuses, notamment dans les zones de guerre.

Le colonel Beltrame a ensuite suivi en 2013-2014 les cours donnés aux fonctionnaires préparant les concours internes à l'IPAG de l'université de Rennes 1. Il commandait alors la compagnie d'Avranches et venait suivre les cours du samedi pour préparer le concours de l'école de guerre qu'il a obtenu.

Lors de ses obsèques, il sera élevé au grade de commandeur de la Légion d'honneur. Il sera également décoré à titre posthume des médailles de la sécurité intérieure, de la gendarmerie nationale et de celle pour acte de courage et dévouement.

► © www.ouest France



LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR M. GERARD COLLOMB **PRÉSENTE SES VŒUX** AUX GENDARMES

Le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb a présenté le mercredi 3 janvier ses vœux à la gendarmerie nationale pour 2018. A l'hôtel des Invalides, il a souligné trois grands défis pour les forces de l'ordre : la lutte contre le terrorisme, les missions d'ordre public avec notamment le démantèlement de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, mais également le défi migratoire. La France agira avec « humanité et efficacité » a-t-il précisé.



Le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb aux côtés du directeur général de la gendarmerie nationale Richard Lizurey, le 3 janvier 2017, à l'hôtel des Invalides. REUTERS/Charles Platiau

Une policière au sol rouée de coups et hurlant de peur et de douleur : des images filmées avec des téléphones portables qui ont fait le tour des réseaux sociaux. Des images très vives aussi dans l'esprit du directeur général de la gendarmerie nationale Richard Lizurey lorsqu'il commence son discours. « J'ai également une pensée très profonde et très sincère à l'égard de nos camarades de la police nationale qui sont aussi confrontés à une violence, et je pense notamment, et je leur souhaite un prompt rétablissement, à nos camarades et à nos collègues qui ont été blessés à Champigny-sur-Marne dans le cadre d'une agression particulièrement sauvage », a-t-il déclaré.

Quelques minutes plus tard lors de ces vœux à la gendarmerie nationale, le ministre de l'Intérieur est lui aussi revenu sur cette agression de Champigny-sur-Marne qu'il a qualifié de lynchage. Gérard Collomb a promis la plus grande fermeté de l'Etat envers les auteurs de ces actes : « *Je le dis avec force, jamais nous n'accepterons de telles exactions. Le gouvernement se montrera donc implacable avec tous ceux qui mettent en péril la sécurité de celles et ceux qui sont là pour protéger nos compatriotes.* » Enfin, Gérard Collomb a également rappelé que dans les cinq prochaines années 2 500 postes de gendarmes seront créés.

► © www.rfi.fr



SÉCURITÉ DES GENDARMES

M. COLLOMB VA NOMMER UN COORDONNATEUR NATIONAL

Lors de l'allocution des vœux, le ministre a également annoncé la nomination d'un coordonnateur national pour la protection des gendarmes et leurs familles.



Gérard Collomb est revenu sur l'agression de deux policiers à Champigny-sur-Marne le soir du nouvel an. © AFP/ LOIC VENANCE

Gérard Collomb prend la question de la sécurité des gendarmes français très au sérieux. Et à ce titre, il a annoncé mercredi la nomination prochaine d'un « coordonnateur national de la protection ». Celui-ci sera chargé de « superviser l'ensemble des questions relatives à la sécurité des gendarmes et de leurs familles », a précisé le ministre de l'Intérieur lors de ses vœux à la gendarmerie. « Nous poursuivrons par ailleurs le plan de sécurisation des casernes initié l'année dernière, et qui sera pérennisé en 2018 », a ajouté Gérard Collomb. Trois incendies de casernes de gendarmerie ont

été commis en septembre et octobre, tous revendiqués sur les sites internet Indymedia proches des milieux anarcho-libertaires. Après ces incendies, le gouvernement avait décidé de renforcer la sécurité des 3 900 casernes de gendarmerie. « L'État sera pleinement à vos côtés d'abord pour restaurer le respect envers les forces de l'ordre, trop souvent victimes d'agressions quand ce n'est pas, comme vos deux collègues policiers de Champigny, de véritables lynchages », a promis aux gendarmes le ministre. « Jamais je n'accepterai de telles exactions. Jamais je n'accepterai que des casernes, là où vivent les gendarmes mais là où vivent aussi leurs familles, soient attaquées, comme ce fut le cas en Haute-Vienne et en Isère. » Le ministre s'est félicité de l'adoption d'un plan « quinquennal de montée en gamme des infrastructures et des équipements de la gendarmerie ». « S'agissant du parc immobilier, les financements seront ainsi portés à 100 millions d'euros par an, en hausse de 8,7 % par rapport à 2017 », a détaillé le ministre, ajoutant que l'enveloppe allouée au renouvellement des équipements sera de 143 millions d'euros par an (soit une hausse de 15 %).



L'AAMFG

CONVIÉE À LA CÉRÉMONIE DES VOËUX à la Gendarmerie Nationale DE M. GÉRARD COLLOMB

L'AAMFG était conviée le 3 janvier 2018 à la cérémonie des vœux à la Gendarmerie Nationale à l'Hôtel des Invalides à Paris et présidée par Monsieur Gérard Collomb ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur.



Aux côtés de Mme Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre de l'Intérieur et en présence du Général d'armée Richard Lizurey Directeur général de la gendarmerie nationale, Monsieur Gérard Collomb, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, a présenté ses vœux à la Gendarmerie nationale. Monsieur Gérard Collomb, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur a rappelé la force de l'engagement des gendarmes et les risques qu'ils prennent afin de protéger leurs compatriotes. Cette cérémonie a été l'occasion de faire pour

chacun, un bilan relativement positif dans son ensemble de l'année écoulée et après un rappel de tous les événements marquants de l'année 2017, ont été annoncés différents engagements pour 2018, notamment des engagements financiers aussi bien pour les logements que pour les équipements. Mais pour l'association, représentée par sa présidente Murielle NOEL, c'était l'occasion de s'entretenir brièvement et de rappeler à Monsieur Gérard Collomb les principales préoccupations des familles des militaires de l'arme.



L'AAMFG

SON TRAVAIL DE TERRAIN ET DE REPRÉSENTATION



Le 19 Février 2018, l'AAMFG représentée par Mme Murielle NOËL, présidente nationale de l'AAMFG et Mme Marianne BARALE, déléguée régionale PACA-RHONE ALPES AUVERGNE, a rencontré le Général Marc Lévêque, Commandant la Région de Gendarmerie PACA et la zone de sécurité sud.

L Le Général Marc Lévêque a pris ses fonctions de commandant la Région de Gendarmerie PACA et la zone de sécurité sud au 1er septembre 2017.

La région de Gendarmerie «PACA» représente 6500 militaires et civils et couvre une large surface du sud du territoire.

A cette occasion, une présentation des actions de l'AAMFG a été faite au général LEVEQUE qui connaissait déjà par ailleurs l'association pour l'avoir déjà rencontrée.

Nous avons eu un échange constructif sur les conditions de vie des familles et des militaires de l'institution et ainsi que sur les problématiques qui s'y rapportent, et cela, dans les limites du domaine d'action de L'AAMFG.

Nous avons pu également saluer le Lieutenant-Colonel Michel Andréani, Chef du Bureau Ressources Humaines de la Région de Gendarmerie PACA, interlocuteur privilégié de L'AAMFG et rencontrer les personnels des différents bureaux composant la section RH PACA.

Nous remercions bien sincèrement le Général Marc Lévêque pour cet échange, et l'accueil qui nous a été réservé, la qualité de cette entrevue et le renouvellement de sa confiance dans nos actions, qui reste le facteur nécessaire et essentiel à la bonne marche de l'Association.

► © AAMFG Auteur : CFMG



Le général LEVEQUE est officier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite, médaillé de la défense nationale-gendarmerie nationale échelon argent, médaillé d'outre-mer «Moyen-Orient». Cité à l'ordre de la brigade, il est titulaire de la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieures (T.O.E.) échelon bronze.

16 FÉVRIER 2018

LA GENDARMERIE REND HOMMAGE À SES MILITAIRES MORTS **DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE LEUR DEVOIR**



À Paris, cette commémoration, présidée par Madame Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur, en présence du général d'armée Richard Lizurey, s'est déroulée dans la cour d'honneur de l'Hôtel national des Invalides.



L La gendarmerie a rendu hommage aujourd'hui à ses militaires morts dans l'accomplissement de leur devoir en 2017. À Paris, la cérémonie s'est tenue dans la cour d'honneur de l'Hôtel national des Invalides.

Comme chaque année, le 16 février, les gendarmes ont rendu hommage à leurs camarades décédés dans l'accomplissement de leur devoir. Dans toute la France, des cérémonies ont réuni les militaires dans le recueillement et la fraternité.

À Paris, cette commémoration, présidée par Madame Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur, en présence du général d'armée Richard Lizurey, directeur général de la gendarmerie nationale, a rassemblé de nombreuses personnalités civiles et militaires, françaises et étrangères, ainsi que les présidents de plusieurs associations.

Tous étaient présents pour honorer la mémoire des huit militaires de la gendarmerie décédés l'an dernier dans l'accomplissement de leur devoir, en service commandé : le maréchal des logis-chef Jean-François Fortin, le major Frédéric Prouteau, l'adjudant-chef Jérôme Mitaine, l'adjudant Éric Mougel, l'adjudant-chef Frédéric Stourbes, le major Jean-François Jegu, le lieutenant-colonel Bernard Lambert et le gendarme adjoint volontaire Nathan Franchet. Dans son message, prononcé au même moment dans chaque préfecture française, la ministre a rendu hommage aux « huit gendarmes, huit enfants de la République, qui, comme chacune et chacun d'entre vous, avaient fait le choix de servir les Français, de servir notre pays, de servir notre Nation, [...] qui étaient prêts à donner leur vie pour sauver celle des autres – en métropole, en Outre-Mer ou sur les théâtres extérieurs. [...] Jamais nous n'oublierons leur courage, leur bravoure, leur abnégation, [...] le dévouement dont ils ont fait preuve, [...] leur sacrifice patriote. » Madame Gourault a également honoré la mémoire de l'adjudant-chef Antoine Beliard, de l'adjudant Thierry Knoepflin, de l'adjudant-chef Pierre Lawpois et du major David Lannes, décédés en service en ce début d'année, avant d'adresser ses pensées « à ceux qui ont été blessés, agressés, dans l'exercice de leur devoir ».



En amont de la cérémonie officielle, le général Lizurey a procédé à un dépôt de gerbe au pied de la plaque en hommage aux morts de la gendarmerie nationale. © Sirpa Gend Maj. © BRC F. Garcia



Le directeur général de la gendarmerie nationale passe les troupes en revue avant d'aller accueillir la ministre. © Sirpa Gend Maj. © BRC F. Garcia



Dans son message, la ministre a salué la mémoire des huit militaires de la gendarmerie décédés dans l'accomplissement de leur devoir en 2017, ainsi que des quatre gendarmes décédés en service en ce début d'année. © Sirpa Gend Maj. © BRC F. Garcia



À cette occasion, la ministre a rappelé « *l'engagement, perpétuel et permanent* » du ministère de l'Intérieur « *pour vous soutenir et vous accompagner, vous et vos familles, dans ces moments difficiles [...] L'État répondra toujours présent, en particulier pour vous protéger, car jamais nous n'accepterons que l'on s'en prenne à nos forces* ».

Elle a également exprimé la reconnaissance du gouvernement pour les risques pris par les militaires de la gendarmerie afin de garantir la cohésion de notre société. « *Aujourd'hui où la menace terroriste est prégnante, où le crime et la délinquance continuent de prospérer, nous savons ce que nous devons aux militaires de la Gendarmerie. [...] Vous êtes des « Héros de la République, a-t-elle conclu, reprenant les mots prononcés par le ministre de l'Intérieur en début d'année. Des hommes et des femmes qui ont le sens du devoir, l'amour de la France, chevillés au corps* ».

À l'issue de la cérémonie, la ministre et le directeur général se sont entretenus avec les familles des militaires

décédés en service. En fin d'après-midi, le général de corps d'armée Jean-Marc Loubès, commandant la région de gendarmerie d'Île-de-France, s'est rendu à l'arc de Triomphe pour présider la cérémonie de dépôt de gerbe et de ravivage de la Flamme du soldat inconnu. La journée s'est achevée par un concert donné par l'orchestre d'harmonie de la garde républicaine et le chœur de l'armée française en la cathédrale Saint-Louis des Invalides à Paris. Les dons récoltés à cette occasion seront intégralement reversés à la Fondation Maison de la Gendarmerie au profit des familles des militaires de la gendarmerie tués ou blessés dans l'accomplissement de leur devoir.

À noter que c'est en 1993 que le ministre de la Défense a décidé qu'un hommage solennel serait rendu le 16 février aux gendarmes victimes du devoir au cours de l'année précédente. Cette date a été choisie en souvenir de la loi du 16 février 1791, qui marque la naissance de la gendarmerie.

Le 16 février 1791 : la maréchaussée est morte, vive la gendarmerie !

Le 16 février 1791 est une date importante pour la gendarmerie. Elle marque la naissance d'une institution moderne, s'adaptant au nouveau cadre du pouvoir. La loi du 16 février 1791 supprime la maréchaussée d'Ancien Régime et « réorganise ce corps sous le titre de gendarmerie nationale ». Les débats sur l'organisation de la force publique en 1790 aboutissent à son maintien et à son renforcement. Ne pouvant conserver le nom de maréchaussée, qui fait directement référence à l'Ancien Régime, on rebaptise cette formation en utilisant l'appellation d'une prestigieuse unité de cavalerie lourde, la gendarmerie. La loi, composée de sept titres, ne modifie pourtant pas sensiblement ses missions par rapport à celles de la maréchaussée. La gendarmerie nationale, formée par des gendarmes à pied et à cheval, rassemble alors 7 455 hommes. Désormais des colonels dirigent les divisions, des lieutenants-colonels les départements, qui sont organisés en compagnies commandées par

des capitaines. Le titre III de la loi spécifie dans son article 2 que « *la gendarmerie continuera de faire partie de l'armée* ». Ce point fondamental ancre définitivement la gendarmerie au sein du monde militaire. La seconde partie du titre VII, relative aux fonctions de la gendarmerie nationale, reprend pour partie les dispositions de l'ordonnance du 28 avril 1778. Si la justice prévôtale et les tribunaux d'exception sont supprimés en 1790, les missions de police administrative et judiciaire sont confirmées par le texte du 16 février 1791. Cette loi rappelle les fonctions ordinaires de la gendarmerie et la nécessité d'effectuer des tournées dans tous les arrondissements, d'y recueillir des renseignements sur les crimes et les délits et de poursuivre les malfaiteurs. Cette surveillance doit s'exercer sur les voies de communication mais également dans les « *grands rassemblements d'hommes, tels que les foires, marchés, fêtes et cérémonies* ». Dans le domaine de la police rurale, la gendarmerie est chargée de

saisir les dévastateurs de bois et de récoltes et de réprimer la contrebande.

Sa mission consiste également à maintenir l'ordre public, à dissiper « *les révoltes et attroupements séditieux* » et à « *repousser par la force les violences et les voies de fait qui seraient employées contre eux* ». Enfin, dans le domaine des fonctions extraordinaires, il est précisé que les soldats de la loi sont tenus de prêter la main-forte qui leur est demandée par la voie des réquisitions.

En 1993, le ministre de la Défense a décidé, en souvenir de cette loi fondatrice, qu'un hommage solennel serait rendu tous les 16 février aux gendarmes victimes du devoir au cours de l'année précédente. À cette date, une cérémonie unique regroupe dans l'ensemble des départements toutes les formations de l'Arme pour commémorer ces hommes et femmes morts en service.





16 FÉVRIER 2018

L'AAMFG CONVIÉE À LA CÉRÉMONIE D'HOMMAGE AUX PERSONNELS DE LA GENDARMERIE À MONTPELLIER



La cérémonie annuelle d'hommage aux militaires de la gendarmerie décédés en 2017 dans l'accomplissement de leur devoir s'est déroulée en présence de M. Pierre Pouëssel, Préfet de l'Hérault, des autorités civiles, judiciaires et militaires au quartier Lepic à MONTPELLIER.



Cet hommage solennel à la mémoire des gendarmes victimes du devoir a réuni, comme dans tous les départements de France, les différentes autorités.

Le général Jean-Valéry Lettermann, commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Occitanie, commandant le groupement de gendarmerie départementale

de l'Hérault, a ouvert la cérémonie par une revue des troupes sur la place d'armes. M. Pierre Pouëssel, préfet de l'Hérault, a lu le message de M. Gérard Collomb ministre de l'Intérieur qui saluait notamment l'engagement des forces de l'ordre en les assurant de tout son soutien. Les noms des 8 militaires disparus au cours de l'année écoulée et des 4 disparus en



L'AAMFG CONVIÉE À LA CÉRÉMONIE D'HOMMAGE AUX PERSONNELS DE LA GENDARMERIE À MONTPELLIER

ce début 2018 ont ensuite été énoncés, avant le dépôt des gerbes et la minute de silence, qui ont clôturé ce moment de recueillement.



“ Elle est l'occasion de rassembler, autour des militaires d'active, les retraités ainsi que les réservistes

La date du 16 février, jour anniversaire de la date de promulgation de la loi de 1791 portant création de la gendarmerie nationale a été retenue pour témoigner à chacun des membres de l'institution, la reconnaissance et le respect que méritent les militaires de la gendarmerie nationale qui ont donné leur vie pour la France.

Cette cérémonie célébrée sur tout le territoire national est placée sous le signe du recueillement et du souvenir. Elle est l'occasion de rassembler, autour des militaires d'active, les retraités ainsi que les réservistes.

Anne MARTINEZ déléguée régionale de l'Association d'Aide aux Membres et Familles de la Gendarmerie, très sensible à cet honneur, remercie bien sincèrement le général Jean-Valéry Lettermann de son aimable invitation. Cette cérémonie a été l'occasion de s'entretenir avec chacun et d'évoquer les différentes difficultés rencontrées par les familles.

Anne MARTINEZ félicite chacun des participants pour cette magnifique et émouvante cérémonie.



AAMFG - ANNE MARTINEZ

635 avenue de la monnaie - Bâtiment Pandamus
34170 CASTELNAU-LE-LEZ
06 50 49 68 49 - annemartinez@aamfg.fr AAMFG



L'AAMFG

SON TRAVAIL DE TERRAIN ET DE REPRÉSENTATION

Le 15 janvier 2018, L'AAMFG représentée par Madame Marianne BARALE, déléguée régionale PACA-RHONE ALPES AUVERGNE, était reçue par le Chef d'Escadron Jean-Marc PAYET, commandant la compagnie de gendarmerie départementale de La Valette Du Var.



C'est dans le cadre de son travail de terrain et de représentation au sein de l'AAMFG que Marianne BARALE a rencontré le commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de La Valette.

Cette compagnie a en charge les communes situées à l'Ouest de l'arrondissement de Toulon, à l'exception de 11 communes (Bandol, Sanary-sur-Mer, Ollioules, Six-Fours-les-Plages, La Seyne-sur-Mer, Saint-Mandrier-sur-Mer, Toulon, La Valette-du-Var, La Garde, Le Pradet et Carqueirane) placées sous la responsabilité de la police nationale pour ce qui concerne l'exécution des missions de sécurité et de paix publiques. Commandée par le chef d'escadron Jean-Marc PAYET, elle comprend les brigades territoriales autonomes (BTA) de La Valette-du-Var, du Beausset et de Saint-Cyr-sur-Mer. Elle dispose également du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) et de la brigade de recherches (BR).

Ce rendez-vous a permis à Marianne BARALE de présenter les actions de l'association d'Aide aux Membres et Familles de la Gendarmerie ainsi que ses méthodes de travail.

Un échange instructif et constructif sur les conditions de vie des militaires et de leurs familles a eu lieu.

Au nom de l'AAMFG, Marianne BARALE remercie bien sincèrement le Chef d'Escadron PAYET de cet entretien et se félicite de la qualité de cet échange.



15 NOVEMBRE 2017

L'AAMFG

ET LES COMMANDANTS DE GENDARMERIE OUTRE-MER

LL'AAMFG, était quant à elle conviée à l'occasion de ce séminaire, à venir partager un moment de convivialité avec les participants, le mercredi 15 novembre 2017, autour d'un cocktail dînatoire organisé Caserne des Célestins boulevard Henri IV à PARIS. C'est avec enchantement que Murielle NOEL présidente de l'AAMFG, et Fabienne GOESLIER-CHALLES vice-présidente de l'AMFG, ont pu échanger avec les différents COMGEND présents. Différentes problématiques ont pu être évoquées avec les COMGEND selon leur lieu d'affectation et les difficultés que rencontrent les familles dans leurs affectations.

Un entretien tout particulier avec les représentants et élus locaux de la Réunion et sur la situation très difficile rencontrée après le passage d'Irma avec Mesdames Nassimah Dindar et Viviane Malet sénatrices de la Réunion et Michel Magras sénateur de Saint-Barthélemy

Cet échange leur a permis à eux aussi d'appréhender les différentes problématiques liées aux affectations et au travail en outre-mer.

Un grand merci également au général DESCOUX Jean-Marc GBR commandement de la gendarmerie de la Guadeloupe, au colonel AGOSTINI François commandement de la gendarmerie

de la Martinique, au général VALENTINI Patrick commandement de la gendarmerie de la Guyane-Française, au général DUCEPT Xavier commandement de la gendarmerie de La Réunion, au colonel CHAUVIN Jean-François commandement de la gendarmerie pour Saint-Pierre-et-Miquelon, au colonel LECLERCQ Philippe commandement de la gendarmerie de Mayotte, au chef d'escadron CWIEK Pascal commandement de la gendarmerie de Wallis-et-Futuna, au colonel BOUDIER Frédéric commandement de la gendarmerie pour la Polynésie-Française, et au général MARIETTI Christophe commandement de la gendarmerie pour la Nouvelle-Calédonie.



Murielle NOEL présidente de l'AAMFG remercie bien sincèrement le général de division Lambert Lucas, commandant la gendarmerie outre-mer, de son aimable invitation, ainsi que les différents COMGEND pour leur écoute et leur disponibilité pour travailler avec l'association.



119 GENDARMES RÉSERVISTES DE PLUS **EN GUYANE**



Ils ont prêté serment, au tribunal de grande instance de Cayenne ce lundi 29 janvier.

Ces réservistes accèdent ainsi au statut d'agent de police judiciaire adjoint, grâce à une formation dédiée. Ils pourront accompagner les officiers de police judiciaire, mais aussi faire des missions de sécurisation de zone, pour la prévention de cambriolage par exemple.

Les réservistes font partie de la société civile. Ils ont un autre emploi à plein temps. Ils sont mobilisés ponctuellement dans leurs fonctions de gendarmes. « *Ils sont tout aussi importants que les autres gendarmes à plein temps* » affirme Patrick Valentini, général de la gendarmerie de Guyane.

A la gendarmerie de Guyane, les réservistes sont de plus en plus nombreux soit environ 250. « *La représentation guyanaise dans nos rangs est très importante et il faut la faire croître* » précise Patrick Valentini. L'objectif est d'atteindre les 300 réservistes d'ici juin 2018. Une hausse des effectifs qui était inscrite dans l'Accord de Guyane.

► © www.radiopeyi.com

80 NOUVEAUX GENDARMES SONT ARRIVÉS **EN MARTINIQUE**

Jeudi 25 janvier 2018, l'escadron de gendarmerie mobile 35/3 de Saint-Nazaire est arrivé sur le département. Un nouvel escadron de gendarmerie est arrivé, ce jeudi en Martinique. Ils sont 80 nouveaux gendarmes qui vont séjourner durant 3 mois.



Fort de 80 hommes, placés sous les ordres du capitaine VERNIER, cette unité séjournera 3 mois en Martinique. Elle sera constituée de 16 détachements de surveillance et d'intervention (DSI), répartis sur toute l'île.

Ces militaires permettront une réponse rapide et adaptée dans le domaine de la sécurité publique. Ils feront partie du dispositif de proximité mis en place au profit de la population martiniquaise, à l'instar des autres brigades de gendarmerie.

► © www.zayactu.org



RENFORTS DE GENDARMES À MAYOTTE UN SÉNATEUR DE GUADELOUPE MÉCONTENT



© DR Arrivée des renforts de gendarmerie à Mayotte au début du mois de mars

Dans un communiqué, Dominique Théophile, sénateur LREM de Guadeloupe déplore le départ de 35 gendarmes de Guadeloupe, partis en renfort à Mayotte. « *Bien conscient de la crise qui secoue Mayotte, le sénateur récuse la spoliation dont est victime la Guadeloupe* ».

La colère gronde chez les élus de Guadeloupe, alors que 35 gendarmes qui étaient affectés dans le département sont désormais réaffectés à Mayotte, pour faire face à la crise sécuritaire et sociale dans le département de l'océan Indien, en proie à un blocage total depuis plus d'un mois.

« **Spoliation** »

Dans une question écrite au ministre de l'Intérieur, le sénateur LREM Dominique Théophile « *déplore le départ de 35 gendarmes de Guadeloupe chargés de protéger la zone de sécurité prioritaire* ».

L'élu guadeloupéen est « *bien conscient de la crise qui secoue Mayotte et des besoins en forces de l'ordre sur ce territoire* » mais il « *récuse néanmoins la spoliation dont est victime la Guadeloupe* ». Dominique Théophile estime que « *l'insécurité grandissante (en Guadeloupe) ne peut être atténuée par la perte d'effectifs de gendarmerie* ».

Les renforts à Mayotte

Pour répondre à la colère et à l'inquiétude des Mahorais, le gouvernement a annoncé le 12 mars dernier, une série de mesures pour renforcer la sécurité et lutter contre l'immigration clandestine.

► © www.la1ere.francetvinfo.fr

L'ESCADRON DE GENDARMERIE MOBILE 47/7 DE MÂCON VA REJOINDRE CAYENNE



L'escadron de Mâcon, réuni pour une nouvelle préparation de la mission, a rejoint Cayenne. Photo Laurent BOLLET

Après la Corse en fin d'année et des missions ponctuelles pour les fêtes, l'escadron de gendarmerie mobile 47/7 de Mâcon implanté à Charnay-lès-Mâcon à la caserne de La Verchère s'apprête à partir en mission pour une durée programmée de trois mois. « *Nous rejoindrons la semaine prochaine la Guyane et Cayenne plus précisément, explique le capitaine Paul Dumont Saint Priest, le commandant de l'escadron. Notre mission sera l'escorte de détenus, la sécurité générale et la lutte contre l'orpaillage illégal.* » Les 71 militaires concernés sur les 115 partiront en deux rotations depuis Paris. Le JSL donnera des nouvelles des gendarmes mobiles dans quelques semaines.

► © www.lejssl.com



DOSSIER :

LES PRINCIPALES PRESTATIONS SOCIALES

PARTIE 2

LE HANDICAP

LES AIDES

AUX FAMILLES D'ENFANTS

PORTEURS DE HANDICAP

PRESTATION MINISTÉRIELLE

La souscription d'une assurance « rente-survie » permet à votre(vos) enfant(s) en situation de handicap (incapacité permanente d'au moins 50%), après la disparition de ses(leurs) parents, de percevoir une rente leur vie durant.

Ces contrats sont généralement proposés par l'intermédiaire de mutuelles ou d'associations de parents d'enfant(s) handicapé(s).

Le ministère de la Défense apporte une aide financière qui consiste à prendre en charge une partie du coût annuel de la prime de rente-survie, après déduction de toutes les participations externes au ministère de la Défense (notamment celles des mutuelles lorsque leurs instances fédérales ont décidé d'assurer une part des primes de cette nature ou d'organismes assurant la protection sociale du conjoint...).

LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Vous êtes :

- ressortissant du ministère de la Défense en activité ou retraité ayant souscrit à l'assurance « rente-survie » avant la date de mise à la retraite ;
- veuf ou veuve de ressortissant et vous ne vous êtes pas remarié(e) et l'(les) enfant(s) bénéficiaire(s) de l'assurance « rente-survie » est(sont) issu(s) de votre union avec le conjoint décédé.

Vous avez à charge un ou plusieurs enfants (mineurs ou majeurs) qui répondent aux conditions suivantes :

- votre enfant est atteint d'une incapacité permanente d'au moins 50% ;
- seul le risque décès vous concernant doit être couvert ;
- votre enfant handicapé doit être le seul et unique bénéficiaire, à l'exclusion de toute autre personne ;
- le contrat visé ne doit pas contenir de clause de rachat (art. L.132-23 du code des assurances) ;
- une rente viagère (et non un capital) doit être versée à votre enfant.

Enfin, les contrats ne doivent pas vous permettre de récupérer le capital en cas de décès de votre enfant avant sa majorité, ni de lui verser une rente dès qu'il atteint sa majorité.



LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

Vous devez adresser votre dossier à votre assistant de service social. Ce dossier doit comprendre :

- une demande écrite, adressée chaque année civile ;
- une photocopie des quittances se rapportant aux primes versées (si les quittances ne mentionnent pas expressément le risque couvert, il y sera joint la photocopie de la police) ou tout document nominatif précisant la nature du contrat et le montant des échéances à régler ;
- une photocopie de l'avis d'imposition de l'année N-1 ou de l'avis de non-imposition ;
- un décompte accompagné d'une photocopie des justificatifs des contributions versées au titre des primes de « rente-survie » par d'autres organismes (mutuelles, associations...) ou un état néant certifié sur l'honneur ;
- un relevé d'identité bancaire ou postal.

LE MONTANT DE L'AIDE

Le quotient familial permet par référence au revenu fiscal de référence de déterminer le taux de participation de l'action sociale du ministère de la Défense, selon les modalités figurant dans le tableau ci-dessous :

Quotient familial ("Revenu fiscal de références" figurant sur le dernier avertissement d'impôt ou d'avis de non-imposition du demandeur, reçu avant la date de la demande, divisé par le nombre de personnes fiscalement à charge du demandeur)	Pourcentage de prise en charge par l'action sociale du montant de la somme restant due par la famille après participation d'autres organismes (mutuelles, protection sociale du conjoint)
Inférieur à 10080 €	90 %
De 10080 à 12240 €	70 %
De 12240 à 13920 €	50 %



- **Au-delà de 13 920 euros, l'action sociale du ministère de la Défense ne participe pas au paiement de la prime.**
- **Le montant maximum de l'aide annuelle accordée pour une même personne handicapée est fixé à 1 000 euros.**

► **CONTACT**
Retrouvez les coordonnées de votre assistant de service social dans « Vos contacts ».



LE HANDICAP

L'AMÉNAGEMENT DES POSTES DE TRAVAIL DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

PRESTATION MINISTÉRIELLE

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan handicap, le ministère de la Défense délivre des aides techniques et humaines pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnels du ministère de la Défense en situation de handicap. Ces aides sont financées par le Fonds pour l'insertion des personnes

LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Pour bénéficier d'une aide de financement au FIPHP, vous devez être dans l'une des situations suivantes :

- travailleur reconnu par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;
- victime d'accident du travail ou de maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaire d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- titulaire d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité réduise au moins des deux tiers la capacité de travail ou de gain ;
- ancien militaire et assimilé, titulaire d'une pension militaire d'invalidité au titre du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;
- titulaire d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n°91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;
- titulaire de la carte d'invalidité définie à L.241-3 du Code de l'action sociale et des familles ;
- titulaire de l'allocation aux adultes handicapés ;
- agent qui a été reclassé en application de l'article 63 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, des articles 81 à 85 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ou des articles 71 à 75 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 précitée ;





- agent qui bénéficie d'une allocation temporaire d'invalidité en application de l'article 65 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 précitée, de l'article L.417-8 du Code des communes, du paragraphe III de l'article 119 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée ou de l'article 80 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 précitée.

Peuvent également faire l'objet de financement par le fonds, les adaptations des postes de travail destinées à vous maintenir dans votre emploi si vous êtes reconnu inapte à l'exercice de vos fonctions dans les conditions réglementaires applicables à chaque fonction publique.

LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

Vous devez formuler votre demande auprès d'un des interlocuteurs suivants : assistant de service social, hiérarchie directe de proximité, relais handicap GSBdD (23) (ou correspondant handicap du CMG (24) ou de l'administration centrale), médecin de prévention, chargé de prévention.

Vous serez ensuite orienté vers le relais handicap de proximité qui vous accompagnera dans toutes vos démarches et mobilisera la compétence pluridisciplinaire des différents acteurs handicap.

Le relais handicap de proximité :

- renseigne et signe une fiche navette de demande d'aide technique et/ou humaine ;
- vous remet la fiche navette ainsi que la fiche procédure ;
- informe l'ensemble des acteurs du réseau handicap de la demande d'aide par voie électronique.

Étant reconnu et déclaré en situation de handicap, vous devez consulter votre médecin de prévention, qui vous délivrera un certificat médical prescrivant l'aide technique ou humaine et/ou une étude ergonomique. Il renseignera et signera la fiche navette.

Vous rédigerez une demande d'aide technique et/ou humaine que vous adresserez à votre hiérarchie de proximité, à laquelle vous joindrez :

- une copie du certificat du médecin de prévention ;
- une copie de votre éligibilité ;
- la notification de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ou une lettre de renonciation (uniquement pour les prothèses auditives, orthèses et fauteuils roulants) pour les aides dont une partie du financement est pris en charge par la prestation de compensation du handicap ;
- les montants pris en charge par la sécurité sociale et la mutuelle ;
- la fiche de navette de demande d'aide.

- Le FIPHFP finance au cas par cas les 5 types d'aides suivantes :

- Les aides techniques et humaines ;
- Les dépenses d'études ;
- Les actions de sensibilisation des acteurs ;
- Les actions d'amélioration de la connaissance des populations des travailleurs handicapés ;
- Les aides et actions nouvelles.



► CONTACT

Retrouvez les coordonnées de votre assistant de service social dans « Vos contacts ».

Consultez la liste des correspondants handicap sur l'intradef :

- [portail.sga.defense.gouv.fr/espace ministeriel RH/Handicap](http://portail.sga.defense.gouv.fr/espace_ministeriel_RH/Handicap) et vie professionnelle/Le réseau handicap

(23) Groupement de soutien de base de Défense.

(24) Centre ministériel de gestion.



LE HANDICAP

L'ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS ÂGÉS DE MOINS DE 20 ANS (APEH)



PRESTATION MINISTÉRIELLE

Vous êtes parent d'un enfant porteur de handicap âgé de moins de 20 ans dont le taux d'incapacité (50 % au moins) ouvre droit à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)(25).

Au titre de son action sociale interministérielle, l'Etat vous apporte une aide financière, sans que vous ayez obligation de participer financièrement à la garde de votre enfant.

Le nombre de mensualités versées au titre de la prestation est égal au nombre de mensualités versées au titre de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). La perte de l'AEEH de droit commun entraîne la perte de l'allocation facultative APEH.

Aucune condition d'indice ou de ressources n'est requise.

LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Vous devez être :

- agent titulaire ou stagiaire en position d'activité (26) ou en position de détachement auprès d'une administration ou d'un établissement public de l'Etat, travaillant à temps plein ou à temps partiel ;
- agent contractuel en activité ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité en vertu de l'article 27 du décret 86-83 du 17 janvier 1986.
- agent recruté par contrat à durée déterminée :
- à partir du premier jour du septième mois du contrat ;
- à pour les départs en vacances de l'enfant alors que le contrat est en cours ;
- agent admis à la retraite ;
- tuteur d'orphelin(s) de fonctionnaire de l'État bénéficiaire (s) de la pension temporaire prévue à l'article L. 40 premier alinéa du code des pensions civiles et militaires de retraite ;
- tuteur d'orphelin(s) d'agent non titulaire de l'État bénéficiaire(s) de l'allocation prévue à l'article 23 de l'arrêté du 30 décembre 1970 (IRCANTEC).

La prestation peut également être versée, d'une part au conjoint ou concubin survivant non fonctionnaire, en cas de décès d'un fonctionnaire ou d'un agent de l'État, d'autre part au conjoint ou concubin non fonctionnaire ayant la charge de l'enfant, divorcé ou séparé d'un fonctionnaire ou d'un agent de l'État sous réserve que :

- l'allocation était versée au parent fonctionnaire ou agent de l'État, antérieurement à son décès, à son divorce ou sa séparation ;



LE HANDICAP

L'ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS ÂGÉS DE MOINS DE 20 ANS (APEH)

- le conjoint ou concubin veuf, divorcé ou séparé n'est pas en situation de percevoir une allocation de même nature servie par une caisse d'allocations familiales ou financée par le budget de l'État, d'une collectivité locale, d'un établissement public. (Dans le cas où la caisse d'allocations familiales sert une prestation d'un montant inférieur à la prestation "fonction publique", il sera versé une allocation différentielle.)

Les agents des établissements publics administratifs ne relèvent pas de ce dispositif. Ils bénéficient de prestations d'action sociale propres à chaque établissement.

Dans le cas de versement à un agent employé à temps partiel, la prestation est accordée sans aucune réduction de son montant.

► CONTACT

Cette prestation est instruite et payée par les services de paie (gestion personnel) pour le personnel en activité. Le dossier est à déposer auprès de ces services. Pour le personnel à la retraite, le dossier est à déposer auprès de l'assistant de service social.

Retrouvez les coordonnées de votre assistant de service social dans « Vos contacts ».

LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

Vous devez produire l'un des justificatifs suivants :

- la carte d'invalidité,
- la notification de la décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) attribuant à la famille l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

LE MONTANT DE L'AIDE

L'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans est de 159,24 euros par mois, pour l'année 2017. Son montant est révisé chaque année.

L'allocation n'est pas cumulable avec les prestations légales suivantes :

- l'allocation compensatrice prévue par l'article 39 de la loi no 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées ;
- l'allocation aux adultes handicapés ;
- l'allocation différentielle servie au titre des droits acquis (majoration pour tierce personne prévue à l'article 59 de la loi du 30 juin 1975 susvisée).

La prestation n'est pas servie dans le cas unique où votre enfant est placé en internat permanent (c'est-à-dire y compris les week-ends et les vacances scolaires) dans un établissement spécialisé avec prise en charge intégrale (c'est-à-dire la prise en charge des soins, des frais de scolarité et des frais d'internat) par l'État, l'assurance maladie ou l'aide sociale.

La prestation est versée mensuellement et est servie jusqu'à l'expiration du mois au cours duquel l'enfant atteint ses 20 ans. Dans le cas où votre enfant est placé en internat de semaine, avec prise en charge intégrale des frais de séjour, la prestation est servie au prorata du temps passé dans la famille lors des périodes de retour au foyer en fin de semaine et durant les vacances scolaires.

(25) Anciennement l'allocation d'éducation spéciale (AES)

(26) Est en position d'activité l'agent : en congé annuel, en congé de maladie, en congé pour accident de service, en congé de longue maladie, en congé de longue durée, en congé de grave maladie, en congé de maternité, en congé d'adoption, en congé pour formation professionnelle, en congé pour formation des cadres et animateurs des organisations de jeunesse, en congé pour formation syndicale, en congé de bénévolat association.



LE HANDICAP

L'ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS

AGÉS DE 20 ANS JUSQU'À 27 ANS (APEH)

PRESTATION MINISTÉRIELLE

Vous êtes parent d'un enfant porteur de handicap âgé de 20 ans à 27 ans et poursuivant des études.

Au titre de son action sociale interministérielle, l'Etat vous apporte une allocation spéciale pour jeunes adultes atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études, un apprentissage ou un stage de formation professionnelle au-delà de 20 ans et jusqu'à 27 ans. L'allocation est versée au titre de cet enfant ayant ouvert droit aux prestations familiales.

Aucune condition d'indice ou de ressources n'est requise.

LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Vous devez être :

- agent titulaire ou stagiaire en position d'activité ou en position de détachement auprès d'une administration ou d'un établissement public de l'Etat, travaillant à temps plein ou à temps partiel ;
- agent contractuel en activité ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité en vertu de l'article 27 du décret 86-83 du 17 janvier 1986.
- agent recruté par contrat à durée déterminée :
 - à partir du premier jour du septième mois du contrat ;
 - pour les départs en vacances de l'enfant alors que le contrat est en cours ;
- agent admis à la retraite ;
- tuteur d'orphelin(s) de fonctionnaire de l'Etat bénéficiaire(s) de la pension temporaire prévue à l'article L. 40 premier alinéa du code des pensions civiles et militaires de retraite ;

- tuteur d'orphelin(s) d'agent non titulaire de l'Etat bénéficiaire(s) de l'allocation prévue à l'article 23 de l'arrêté du 30 décembre 1970 (IRCANTEC).

La prestation peut également être versée, d'une part au conjoint ou concubin survivant non fonctionnaire, en cas de décès d'un fonctionnaire ou d'un agent de l'Etat, d'autre part au conjoint ou concubin non fonctionnaire ayant la charge de l'enfant, divorcé ou séparé d'un fonctionnaire ou d'un agent de l'Etat sous réserve que :

- l'allocation était versée au parent fonctionnaire ou agent de l'Etat, antérieurement à son décès, à son divorce ou sa séparation ;
- le conjoint ou concubin veuf, divorcé ou séparé n'est pas en situation de percevoir une allocation de même nature servie par une caisse d'allocations familiales ou financée par le budget de l'Etat, d'une collectivité locale, d'un établissement public. (Dans le cas où la caisse d'allocations



LE HANDICAP

L'ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS AGÉS DE 20 ANS JUSQU'À 27 ANS (APEH)

familiales sert une prestation d'un montant inférieur à la prestation "fonction publique", il sera versé une allocation différentielle.)

Les agents des établissements publics administratifs ne relèvent pas de ce dispositif. Ils bénéficient de prestations d'action sociale propres à chaque établissement.

Dans le cas de versement à un agent employé à temps partiel, la prestation est accordée dans sa totalité.

Les enfants concernés sont les jeunes adultes à charge atteints d'un handicap reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ou d'une affection chronique.

En cas de maladie chronique ou d'infirmité constitutive de handicap (reconnu par CDAPH), la prestation est attribuée si le jeune adulte ne bénéficie pas de l'allocation aux adultes handicapés, ni de l'allocation compensatrice.

En cas de maladie chronique ou d'infirmité non constitutive de handicap (non reconnue comme tel par la CDAPH(27), vous pouvez prétendre à cette allocation sur avis d'un médecin agréé par l'administration. En cas d'avis défavorable, vous pouvez demander qu'une nouvelle expertise soit effectuée par un autre médecin agréé. Si le désaccord entre vous et le service gestionnaire persiste, vous pouvez former un recours devant la commission de réforme compétente, saisie en qualité d'instance consultative d'appel.

Les enfants concernés doivent justifier de la qualité d'étudiant, d'apprenti ou de stagiaire au titre de la formation professionnelle.

LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

Vous devez produire l'un des justificatifs suivants :

- La carte d'invalidité,
- la notification de la décision de la CDAPH du lieu de résidence reconnaissant la qualité de travailleur handicapé,
- un certificat médical établi par le médecin agréé, si votre enfant est atteint d'une affection chronique.

En cas de contestation des conclusions de ce praticien, vous disposez de la faculté de saisir, en qualité d'instance consultative d'appel, la commission de réforme territorialement compétente.

LE MONTANT DE L'AIDE

- L'allocation est versée mensuellement au taux de 30 % de la base mensuelle (revue annuellement) de calcul des prestations familiales.
- A compter du 1er avril 2016, la base mensuelle est de 406,62 € et le montant mensuel de l'allocation est de 121,99 €.
- L'allocation est également versée au cours des mois de vacances scolaires et pendant le mois complet où l'enfant atteint ses 27 ans.

► CONTACT

Pour le personnel en activité, le dossier est à déposer auprès du service de paie (gestion personnel) et pour le personnel à la retraite, le dossier est à déposer auprès de l'assistant de service social.

Retrouvez les coordonnées de votre assistant de service social dans « Vos contacts ».

(27) Anciennement la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP)

Publié par Mikael Bernier - mikael.bernier@intradef.gouv.fr



LE HANDICAP

LES FRAIS DE SÉJOURS EN CENTRES DE VACANCES SPÉCIALISÉS



PRESTATION MINISTÉRIELLE

Vous êtes parents d'un enfant porteur de handicap.

Au titre de son action sociale interministérielle, l'Etat vous apporte une aide financière au travers de la participation aux frais de séjour en centres de vacances spécialisés pour handicapés (servie également aux enfants majeurs). Cette allocation est accordée au titre des enfants handicapés séjournant dans des centres de vacances agréés spécialisés relevant d'organismes à but non lucratif ou

de collectivités publiques. La prestation est servie quel que soit l'âge des enfants, ceux-ci pouvant être majeurs, sous réserve que les séjours ne soient pas pris en charge intégralement par d'autres organismes.

Dans le cas d'une prise en charge partielle, le montant de la subvention ne pourra dépasser le montant des dépenses supportées par la famille. La durée du séjour pris en charge ne peut excéder quarante-cinq jours par an.

Aucune condition d'indice ou de ressources n'est requise.

LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

Vous êtes :

- agent titulaire ou stagiaire en position d'activité (28) ou en position de détachement auprès d'une administration ou d'un établissement public de l'Etat, travaillant à temps plein ou à temps partiel ;
- agent contractuel en activité ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité en vertu de l'article 27 du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 ;



LE HANDICAP

LES FRAIS DE SÉJOURS EN CENTRES DE VACANCES SPÉCIALISÉS

- agent recruté par contrat à durée déterminée :
 - à partir du premier jour du septième mois du contrat ;
 - pour les départs en vacances de l'enfant alors que le contrat est en cours ;
- agent admis à la retraite ;
- tuteur d'orphelin(s) de fonctionnaire de l'État bénéficiaire(s) de la pension temporaire prévue à l'article L. 40 premier alinéa du code des pensions civiles et militaires de retraite ;
- tuteur d'orphelin(s) d'agent non titulaire de l'État bénéficiaire(s) de l'allocation prévue à l'article 23 de l'arrêté du 30 décembre 1970 (IRCANTEC).

La prestation peut également être versée, d'une part au conjoint ou concubin survivant non fonctionnaire, en cas de décès d'un fonctionnaire ou d'un agent de l'État, d'autre part au conjoint ou concubin non fonctionnaire ayant la charge de l'enfant, divorcé ou séparé d'un fonctionnaire ou d'un agent de l'État sous réserve que :

- l'allocation était versée au parent fonctionnaire ou agent de l'État, antérieurement à son décès, à son divorce ou sa séparation ;
- le conjoint ou concubin veuf, divorcé ou séparé n'est pas en situation de percevoir une allocation de même nature servie par une caisse d'allocations familiales ou financée par le budget de l'État, d'une collectivité locale, d'un établissement public (dans le cas où la CAF sert une prestation d'un montant inférieur à la prestation "fonction publique", il sera versé une allocation différentielle).

Les agents des établissements publics administratifs ne relèvent pas de ce dispositif. Ils bénéficient de prestations d'action sociale propres à chaque établissement.

Dans le cas de versement à un agent employé à temps partiel, la prestation est accordée sans aucune réduction de son montant.

Les enfants concernés

- enfants qui, eu égard à leur taux d'incapacité (50 % au moins) ouvrent droit à l'allocation (29) d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;

LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

Vous devez produire les justificatifs suivants :

- carte d'invalidité ;
ou
- la notification de la décision de la commission (30) des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) attribuant à la famille l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
ou
- la notification de la décision de la commission (30) des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) du lieu de résidence reconnaissant la qualité de travailleur handicapé ;
ou
- un certificat médical établi par le médecin agréé si votre enfant est atteint d'une affection chronique. En cas de contestation des conclusions de ce praticien, vous disposez de la faculté de saisir, en qualité d'instance consultative d'appel, la commission de réforme territorialement compétente.

LE MONTANT DE L'AIDE

À compter du 1er janvier 2017, le montant servi au titre de la prestation "Séjours en centres de vacances spécialisés" est de **20,85 euros par jour**.

► CONTACT

Retrouvez les coordonnées de votre assistant de service social dans « Vos contacts ».

(28) Est en position d'activité l'agent : en congé annuel, en congé de maladie, en congé pour accident de service, en congé de longue maladie, en congé de longue durée, en congé de grave maladie, en congé de maternité, en congé d'adoption, en congé pour formation professionnelle, en congé pour formation des cadres et animateurs des organisations de jeunesse, en congé pour formation syndicale, en congé de bénévolat association.

(29) Anciennement l'allocation d'éducation spéciale (AES).

(30) Anciennement la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP).



LES VACANCES/LES LOISIRS

L'IGESA

UNE LARGE GAMME DE SERVICES

L'Institution de gestion sociale des armées (IGESA) est un établissement public industriel et commercial, à but non lucratif, chargé de mettre en œuvre l'action sociale du ministère de la Défense. La mission sociale de l'IGESA porte, en particulier, sur la gestion d'établissements de vacances pour les familles et les enfants ainsi que de résidences relais, ouverts à tous les ressortissants civils et militaires du ministère de la Défense. L'IGESA vous permet également de profiter de réductions (entre 7 et 20%) sur les offres vacances et voyages de nombreux tours opérateurs parmi les plus renommés, en France et à l'étranger, quelle que soit la formule choisie. Elle vous donne aussi accès, grâce à sa billetterie, à des loisirs culturels et sportifs à des tarifs préférentiels. **Aucune condition d'indice ou de ressources n'est requise.**

L'ACTIVITÉ VACANCES ADULTES ET FAMILLES

L'IGESA dispose de nombreux établissements de vacances en France et en outre-mer, pour partir en famille, en groupe ou en individuel et répondre à toutes vos attentes en matière de vacances. Elle propose, également des promotions et « dernières minutes » dans ses établissements ainsi que des prix préférentiels pour des séjours en France et des voyages à l'étranger par l'intermédiaire de ses 23 partenaires vacances. Pour découvrir ces offres, consultez son catalogue « Vacances-loisirs ». L'IGESA organise également des voyages pour les groupes en France et à l'étranger, à découvrir dans le catalogue « Groupes » ainsi que des séminaires.

Pour tout renseignement : 04 95 55 30 75

L'ACTIVITÉ VACANCES POUR LES JEUNES ADULTES : LES « ESCAP'18-30 »

Vous êtes militaire ou civil de la Défense, vous avez entre 18 et 30 ans, et moins de 8 ans de service : les « Escap'18-30 » sont faits pour vous ! Bénéficiez, ainsi que la personne vous accompagnant, de tarifs préférentiels sur vos séjours.

L'ACTIVITÉ VACANCES POUR LES JEUNES

L'IGESA gère des centres de vacances pour jeunes (colonies) dans toute la France, ouverts aux 4-17 ans et propose des séjours linguistiques aux 9-20 ans dans 7 pays étrangers. Retrouvez ces séjours dans le catalogue « Colonies de vacances et séjours linguistiques ».

LES RÉSIDENCES RELAIS DE L'IGESA

Pour vos déplacements professionnels ou vos séjours d'agrément, l'IGESA vous accueille dans ses résidences relais, sur la région parisienne : Voltaire et Diderot (Kremlin-Bicêtre), Descartes (Montrouge) et sur Toulon : l'Escale Louvois. **Pour vos formations, l'IGESA vous reçoit dans sa nouvelle résidence à Bourges.**

LA BILLETTERIE ET LES LOISIRS CULTURELS OU SPORTIFS

La billetterie parisienne de l'IGESA vous permet d'obtenir, à des tarifs préférentiels, des abonnements à des clubs de sports, des billets d'entrée à des loisirs et à des parcs d'attractions (bateaux parisiens, Disneyland...) ainsi que des accès gratuits ou à tarifs réduits à des spectacles culturels ou sportifs (théâtres, concerts, salons, matchs...) par l'intermédiaire de la cellule infos spectacles.

L'IGESA organise aussi des voyages en groupes en France et à l'étranger, à découvrir dans le catalogue « Groupes » ainsi que des séminaires.

- Pour obtenir les catalogues de l'IGESA : Allô catalogue 0 826 107 177 (tarif 0.15 euros/min).
- Pour obtenir l'IGESA vacances : 04 95 55 20 20 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Pour tout renseignement sur les vacances en famille, les colonies de vacances et les séjours linguistiques :
 - 04 95 55 20 20
 - jereservevacances@igesa.fr
 - www.igesa.fr
- Pour tout renseignement sur les résidences relais :
 - 01 47 26 26 26 / diderot@igesa.fr

- 01 49 60 23 23 / voltaire@igesa.fr
- 01 40 92 62 62 / descartes@igesa.fr
- 04 22 43 74 00 / escalelouvois@igesa.fr
- 02 48 66 51 82 / bourges@igesa.fr
- Pour tout renseignement sur la billetterie et la cellule infos spectacles :
 - 04 95 55 20 20 / billetterie@igesa.fr
 - 01 44 42 50 12 / igesainfosspectacles@gmail.com
- Pour tout renseignement sur les groupes et les séminaires :
 - 04 95 55 30 75 / seminaires@igesa.fr
- Pour toute réservation pour les voyages à l'étranger avec nos partenaires :
 - 04 95 55 20 20 / destinationslointaines@igesa.fr

► CONTACTS IGESA

- intradef : espace RH/Action sociale/Mémento de l'action sociale/Vos vacances - Vos loisirs /L'IGESA
- internet : www.igesa.fr



ACTUS

Retrouver l'intégralité de nos news sur le www.aamfg.fr, rubrique Actualités



LE 1 AVRIL 2018

PREMIÈRE FEMME MOTARD DE BRETAGNE



Le gendarme Lucie Bruneau, 27 ans, est la première femme motard de Bretagne. Originnaire de Seine-Maritime, elle a récemment intégré le PMO (Peloton motorisé) de Châteaulin. La motocycliste vient de la brigade de Plougastel-Daoulas (29), où elle était gendarme «piéton», depuis 2013.

Rien ne prédisposait Lucie Bruneau à devenir gendarme. Cette jeune femme de 27 ans, originaire de Seine-Maritime, est issue d'un milieu familial civil, « plutôt modeste », avec des parents dans le transport et la comptabilité. « Au début, mes parents étaient un peu inquiets que je me lance dans la carrière de gendarme avec, qui plus est, l'envie de devenir motard. À présent, ils sont fiers de moi », lance la jeune femme, le visage éclairé par un large sourire.

Un rêve de petite fille

Comment lui est venue l'idée de faire ce métier ? « C'est un rêve de petite fille, répond-elle tout de go, car j'ai toujours admiré les motards que nous croisons sur la route, lorsque nous nous déplaçons en famille ».

Pas étonnant donc que, dès ses 18 ans et dans la foulée de son permis voiture, Lucie Bruneau obtienne le sésame lui permettant de piloter des gros cubes. « Mes passions pour la moto et la gendarmerie ont toujours fonctionné de concert », complète-t-elle. On peut le croire car, à peine majeure, la voilà qui s'engage, en 2008, comme réserviste en Haute-Normandie. « En 2012, j'ai réussi mon concours d'entrée à l'école de gendarmerie de Chaumont, dans la Haute-Marne. C'est l'équivalent de l'école de Châteaulin. J'y ai suivi neuf mois de formation », précise la jeune militaire. Et en 2013, le hasard des mutations conduit Lucie Bruneau à la brigade de Plougastel, près de Brest, pour sa première affectation. Mais remplir sa mission de gendarme tout en pilotant une moto continue de lui trotter dans la tête.

Un stage très physique

Alors en 2016, cette jeune femme au caractère bien trempé se lance. Pour autant, il ne suffit pas de lever la main pour devenir gendarme motocycliste. Il faut d'abord passer par le stage de sélection, à l'école de sécurité routière de Fontainebleau (Seine-et-Marne). « On y est surtout soumis à des épreuves de maniabilité », résume-t-elle. Reçue, elle embraye sur un stage de trois mois, au même endroit.

Là, on entre dans le dur. « Le stage est très physique. On fait de la moto toute la journée, notamment de l'enduro sur des pistes de difficultés variables. On doit savoir faire des pompes sur la moto. Et quand on tombe, il faut relever un engin qui fait son poids », se souvient-elle.

Ne faire qu'un avec la moto

« En fait, poursuit la jeune motocycliste, on nous apprend à rouler en sécurité, en toutes circonstances. On ne doit faire qu'un avec la moto, sans réfléchir à la conduite, afin de se concentrer sur notre mission de gendarme ». Elle peut désormais passer de sa Honda personnelle -un roadster modèle CB 600 F Hornet- aux motos qui équipent le peloton, des FJR Yamaha et des BMW 1200 RT. Un peloton que dirige le major Camelin et dont le périmètre d'intervention recouvre l'arrondissement de Châteaulin. Il compte quinze militaires, dont huit motards. Mais sous le casque, il n'y a plus ni homme ni femme mais des militaires.

► www.letelegramme.fr



Retrouver l'intégralité
de nos news
sur le www.aamfg.fr,
rubrique Actualités

Le PSIG Sabre **DE RENNES** en exercices.

Nous avons suivi le PSIG de RENNES lors d'un exercice d'envergure réalisé sur le département d'Ille-et-Vilaine en Janvier 2018. Cette intervention scénarisée a été déclenchée sans que les unités concernées ne soient avisées au préalable. Après une prise en compte de l'événement par la brigade locale, compétente sur le lieu de l'intervention, le PSIG « Sabre » de RENNES est sollicité pour neutraliser plusieurs terroristes qui sont localisés dans un bâtiment. Ils détiendraient plusieurs personnes dont certaines seraient blessées ou décédées.



► © www.facebook.com – CIR la Gendarmerie de Rennes

LA RELÈVE DE LA GENDARMERIE SE PRÉPARE

A l'école des officiers de Melun



Fontainebleau est le cinquième centre de formation initiale de la gendarmerie nationale. Près de 1.000 gendarmes adjoints volontaires (GAV) feront chaque année leurs classes au sein de l'école, qui forme déjà les motards, les sous-officiers et officiers de police judiciaire de la gendarmerie. En ces temps de sécurité accrue, les forces de l'ordre ont besoin d'effectifs supplémentaires.

► © www.youtube.com



ACTUS

Retrouver l'intégralité
de nos news
sur le www.aamfg.fr,
rubrique Actualités



R Le capitaine Olivier Mairesse, commandant la compagnie de Pithiviers, a pris cette initiative qui peut paraître anodine, mais qui semblerait être une première en France. Quatre adresses mail spécifiques pour les habitants du Pithiverais viennent d'être mises en service. « *La population peut ainsi nous contacter très facilement et nous donner des informations* », explique l'officier.

DANS LE PITHIVERAIS, VOUS POUVEZ DÉSORMAIS CONTACTER VOTRE GENDARMERIE PAR MAIL

Dans le cadre de la politique de sécurité du quotidien, la compagnie de gendarmerie de Pithiviers vient de mettre en place des boîtes mail spécifiques pour les habitants du Nord-Loiret.



Le capitaine Olivier Mairesse, commandant la compagnie de Pithiviers, a pris cette initiative qui peut paraître anodine, mais qui semblerait être une première en France. Quatre adresses mail spécifiques pour les habitants du Pithiverais viennent d'être mises en service.

► www.larep.fr

► Contacts

► Brigade autonome de Pithiviers

Tél. 02.38.06.12.20
securiteduquotidien-pithiviers@gendarmerie.interieur.gouv.fr

► Communauté de brigades de Beaune-la-Rolande

(Beaune-Puisseaux, tel. 02.38.33.94.20) :
securiteduquotidien-beaune.la.rolande@gendarmerie.interieur.gouv.fr

► Brigade autonome du Malesherbois

Tél. 02.38.34.45.90 :
securiteduquotidien-le.malesherbois@gendarmerie.interieur.gouv.fr

► Communauté de brigades de Neuville-aux-Bois

Neuville-Outarville - Tél. 02.38.52.34.85
securiteduquotidien-neuville.aux.bois@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Des patrouilles dites de contact viennent également d'être mises en place. La brigade territoriale autonome de Pithiviers et la communauté de brigades de Neuville-aux-Bois dédient quatre demi-journées par semaine à cette action de proximité. La brigade territoriale autonome du Malesherbois et la communauté de brigades de Beaune-la-Rolande

et consacreront deux demi-journées. « *Les buts et les objectifs à atteindre sont multiples : renforcer la proximité avec la population, informer et rassurer la population, assurer le suivi des victimes* », précise le capitaine Mairesse. Le quartier de l'Argonne à Orléans favori du gouvernement pour tester la police de sécurité du quotidien

► En chiffres

- 35.203 • En 2017, les gendarmes de la compagnie de Pithiviers (arrondissement de Pithiviers et ancien canton de Neuville-aux-Bois) ont effectué 35.203 heures de prévention dite de proximité, soit 19 % de l'activité globale.
- 2.695 En 2017, sur le territoire de la compagnie, les gendarmes ont effectué 2.695 heures de « coopération et partenariats » : 1.534 contacts avec les commerçants, 736 avec les chefs d'entreprise, 1.305 avec les maires, 103 avec les présidents d'intercommunalité.



Retrouver l'intégralité
de nos news
sur le www.aamfg.fr,
rubrique Actualités

MARCHEPRIME

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AUTORISE LA CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE

Le ministre de l'intérieur donne son aval pour la construction
de la gendarmerie à Marcheprime



Gérard Collomb vient de donner sa réponse
FRANCOIS GUILLOT AFP OR LICENSORS

Lors d'une visite aux unités motorisées de la Gendarmerie Nationale à Mios, la députée LREM du bassin d'Arcachon, Sophie Panonacle, avait évoqué les mauvaises conditions de travail et d'hébergement des gendarmes et de leurs familles. Le dossier de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie sur la commune de Marcheprime était en attente de l'agrément du ministère de l'Intérieur: « *Nous avons déposé le*

dossier l'année dernière », confirme le maire de Marcheprime, Serge Baudy. A l'issue d'une réunion, à Arcachon, en présence justement de Serge Baudy et du colonel Jean-Christophe Sintive, commandant du groupement de gendarmerie de la Gironde, la députée était intervenue auprès de Gérard Collomb, ministre de l'Intérieur, « *pour faire avancer ce dossier* ».

LA LETTRE DE GÉRARD COLLOMB

La réponse est arrivée ce jeudi : « *Particulièrement sensible à votre démarche, qui traduit le souci d'offrir à nos gendarmes des conditions de travail et de vie, à la hauteur de leur investissement au profit de nos concitoyens, j'ai le plaisir de vous informer que je viens d'agréer le projet immobilier de Marcheprime que vous soutenez* ».

L'agrément du projet par le Ministre d'Etat va maintenant permettre une programmation de cette nouvelle caserne à court terme : « *Une bonne nouvelle pour les gendarmes, leurs familles et les habitants de notre territoire* », assure la députée.

« *Nous mettons un terrain à disposition, derrière le stade. Le bailleur social est trouvé. Maintenant, la construction pourrait aller relativement vite* », se félicite le maire de Marcheprime.

Plus d'une vingtaine de gendarmes de l'actuel peloton motorisé de Mios, et leurs familles, seront donc bientôt logés à Marcheprime.



ACTUS

Retrouver l'intégralité de nos news sur le www.aamfg.fr, rubrique Actualités

GÉRARD COLLOMB ANNONCE LA CRÉATION DE 10.000 POSTES DE POLICIERS ET GENDARMES



Gérard Collomb annonce la création de 10.000 postes de policiers et gendarmes. Le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb s'est exprimé ce jeudi dans le grand amphithéâtre de l'École militaire, devant 500 policiers et gendarmes, pour dévoiler les contours de sa "police de sécurité du quotidien". Il s'agissait d'une promesse de campagne d'Emmanuel Macron. "Nous allons créer 10 000 postes" entre 2018 et 2022, a expliqué le ministre avant de marteler: "Oui, nous voulons qu'il y ait plus de policiers et plus de gendarmes, parce que c'est nécessaire aujourd'hui dans notre société."

► © www.bfmtv.com

JAUNAY-MARIGNY UNE GENDARMERIE ITINÉRANTE DANS UN CAMPING CAR

En visite dans la Vienne ce vendredi 9 février, la ministre Jacqueline Gourault s'est fait présenter la nouvelle acquisition des gendarmes de Jaunay-Marigny : un camping-car reconverti en brigade mobile.



La ministre visite la future brigade mobile en compagnie du général Taché, commandant du groupement de gendarmerie. Vincent Buche La ministre auprès du ministre de l'Intérieur Jacqueline Gourault, en visite ce vendredi dans la Vienne, a fait une escale à la brigade de gendarmerie de Jaunay-Marigny, au nord de Poitiers. Sous la conduite du général Jean-Jacques Taché, commandant du groupement de gendar-

merie, elle a découvert la nouvelle acquisition des gendarmes de la Vienne : un camping-car! Ce véhicule de loisirs a été reconverti par les gendarmes en brigade de gendarmerie itinérante. Le véhicule sera prochainement équipé de tout le matériel nécessaire à l'enregistrement des plaintes. Il permettra aux gendarmes de se rendre au plus près des populations rurales isolées qui n'ont pas forcément la possibilité de se déplacer jusqu'à une brigade.

► © www.centre-presse.fr



Retrouver l'intégralité
de nos news
sur le www.aamfg.fr,
rubrique Actualités

LA COMPAGNIE DE MELUN A PROCÉDÉ À L'INSPECTION ANNONCÉE DE LA BRIGADE DU CHÂTELET-EN-BRIE (77)



Le mardi 27 mars 2018, le chef d'escadron Gwenaël DEDIEU, commandant la compagnie de gendarmerie départementale de Melun (77) a procédé à l'inspection annoncée de la brigade territoriale autonome du Châtelet-en-Brie commandée par l'adjudant-chef Jean-Luc HOUZE. Ce fut l'occasion de présenter le bilan d'activité de l'unité aux élus, aux partenaires de l'unité, aux retraités de l'arme et aux réservistes réunis à cette occasion pour un moment convivialité réhaussé par la présence de M. THIÉRIOT président du conseil départemental de Seine-et-Marne et de M. POTEAU président de la communauté de communes « Brie des Rivières et Châteaux ».

Le commandant de compagnie a déclaré que la délinquance était maîtrisée sur la cir-

conscription, avec un taux d'élucidation avoisinant les 60 % et un taux d'activité externe des gendarmes de plus de 70 % ! Il en a profité pour faire un point de situation sur la mise en œuvre de la sécurité du quotidien au sein de la compagnie de Melun. Le chef d'escadron DEDIEU a remercié le commandant de brigade et l'ensemble des gendarmes de l'unité pour le travail accompli ; les résultats obtenus démontrent l'implication quotidienne et la détermination des gendarmes du Châtelet du Brie dans leurs différentes missions de service public. Il a ensuite remis des lettres de félicitations à 5 militaires s'étant illustrés à l'occasion d'interventions sensibles ou d'interpellation en flagrant délit.

► © CGD MELUN



ACTUS

Retrouver l'intégralité
de nos news
sur le www.aamfg.fr,
rubrique Actualités



LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE

départementale de Melun a procédé à l'inspection
annoncée de la brigade territoriale autonome de

COUBERT



Le jeudi 8 mars 2018, le chef d'escadron Gwenaël DEDIEU de la compagnie de gendarmerie départementale de Melun a procédé à l'inspection annoncée de la brigade territoriale autonome de COUBERT, commandée par le major Yannick ROUMEAU depuis 2013.

Le commandant de compagnie a souligné l'excellent travail généré au cours de l'année 2017 par les militaires de l'unité, permettant entre autre de faire baisser la délinquance dans tous ses agrégats, que soit dans le domaine des Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique [AVIP] qu'en matière d'Atteintes Aux Biens [AAB] où les cambriolages et les vols liés à l'automobile sont là aussi en baisse alors que le taux d'élucidation générale dépasse les 73% !

Veillant sur les plus de 11 000 administrés qui résident sur les 7 communes de la circonscription, les 15 gendarmes de la brigade de Coubert ont maintenu en 2017 un taux d'activité externe avoisinant les 70%, ont assuré 800 interventions et ont procédé au contrôle de 12 350 personnes et 9 350 véhicules. Leur engagement dans la lutte contre l'insécurité routière a permis de faire baisser le nombre d'accidents, de blessés et de tués, malgré d'irréductibles comportements accidentogènes. L'unité a en effet relevé sur l'exercice passé 70 vitesses de + 40 km/h et 23 de + 50 km/h.

Ce fut enfin l'occasion pour le commandant DEDIEU de faire un point aux élus présents sur l'évolution de la mise en œuvre de la sécurité du quotidien au sein de la compagnie et d'annoncer la prochaine mise en place des contrats opérationnels passés entre l'échelon compagnie et les unités territoriales en liaison avec l'autorité administrative et les élus locaux, dispositif visant à mieux adapter aux réalités du territoire et aux moyens de la gendarmerie nationale la réponse opérationnelle des différentes unités de la compagnie.

Félicitations aux gendarmes de Coubert pour leur engagement et leur implication quotidienne au service de la population !

► © CGD MELUN

ACTUS

Retrouver l'intégralité de nos news sur le www.aamfg.fr, rubrique Actualités



GENDARMERIE. LA BRIGADE NUMÉRIQUE est à Rennes



Dialoguer avec un gendarme depuis son ordinateur, c'est possible, depuis ce mardi, avec le lancement, par Gérard Collomb, de la Brigade numérique, une unité unique en France, basée à Rennes.

Depuis ce mardi, avec la Brigade numérique, contacter un gendarme devient aussi simple que de prendre des nouvelles de votre achat passé sur internet auprès d'un e-commerçant. En lançant officiellement cette nouvelle unité de gendarmerie spécialisée, basée à Rennes – la seule en France –, le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, confirme l'ambition des hommes en bleu : s'approprier les nouveaux outils de communication pour être toujours au plus près des usagers.

Pas de plainte en ligne

Après le téléphone (le 17) et les rendez-vous physiques dans la gendarmerie de votre commune, voici le chat ! Vingt agents – 18 hommes et deux femmes, tous volontaires et ayant l'habitude du contact – se relaient, 24 h/24 et sept jours sur sept, pour répondre aux questions relatives à la sécurité du quotidien. « Sur la réglementation, les armes, les chiens, l'environnement, le code de la route... », liste le lieutenant-colonel Rémy Nollet, officier à la mission numérique à la Direction générale de la gen-

darmerie nationale (DGGN). Pas question néanmoins de gérer les urgences, renvoyées sur le 17, ni de prendre des plaintes en ligne – limitées, pour le moment, aux escroqueries sur internet. Leur mission est d'informer et d'orienter mais aussi de faire de la prévention, par exemple sur les questions liées à la radicalisation ou aux violences sexuelles et sexistes. En matière de relation usager via le numérique, les gendarmes ne partent pas de rien. On peut déjà prendre contact avec eux grâce à un formulaire en ligne.

Chaque semaine, ce sont ainsi une centaine de Français qui envoient leur message par cet intermédiaire. Sans garantie néanmoins d'obtenir une réponse rapide puisque le délai légal a été fixé à dix jours. Avec la Brigade numérique, un message privé peut désormais être transmis, via le compte Twitter ou Facebook (messenger) des militaires, avec l'assurance d'avoir un retour en 24 heures maximum. Mieux, en cliquant sur une bulle depuis le site Gendarmerie.interieur.gouv.fr, une boîte de dialogue appa-

raît. S'engage alors un échange avec un gendarme. L'un des objectifs est de « dédramatiser le premier contact avec les forces de l'ordre », souligne Rémy Nollet. Et comme pour toute entreprise tournée vers son client, l'usager pourra noter, par un smiley, la qualité de l'échange.

Après Londres et les Pays-Bas

La brigade numérique est placée sous le commandement du capitaine Patrice Georget. L'officier, qui dirigeait jusqu'alors une unité d'appui judiciaire à Saint-Brieuc, s'attend à une forte demande des Français. Quatre à cinq opérateurs seront en permanence sur le pont. « Mais on peut monter en puissance. Et des réservistes également peuvent être mobilisés. » Avec cette nouvelle brigade, qui démarre à titre expérimental, la France emboîte le pas aux Pays-Bas et à Londres, qui ont déjà engagé des actions similaires pour transformer la relation à l'usager.



LA GENDARMERIE LANCE SA BRIGADE NUMÉRIQUE, joignable à toute heure du jour et de la nuit

La gendarmerie veut renforcer son contact avec la population. Pour ce faire, elle lance ce mardi une brigade numérique composée de 20 personnes, joignables à toute heure du jour et de la nuit, pour répondre aux sollicitations des citoyens. La brigade aidera par exemple à faciliter les dépôts de plainte, ou bien renseigner sur le code de la route ou les procurations.

► © Marion Laouamen et Etienne Grelet www.bfmtv.com

ACTUS

Retrouver l'intégralité
de nos news
sur le www.aamfg.fr,
rubrique Actualités

AVEC LES TABLETTES NEO, POLICIERS ET GENDARMES DE LA CREUSE SONT ENTIÈREMENT CONNECTÉS



Le déploiement du dispositif Neo vient de s'achever en Creuse. Tous les policiers et gendarmes du département sont désormais équipés de tablettes ou de smartphones professionnels. Contrôles, constatations ou encore verbalisation : ces outils rendent les procédures plus simples et plus efficaces.

Tous les gendarmes et policiers de la Creuse sont désormais équipés de tablettes ou de smartphones professionnels, dans le cadre du dispositif NEO (pour Nouvel Equipement Opérationnel). Ces outils leur permettent d'accéder à de très nombreux fichiers ou applications, lors des interventions sur le terrain, et de simplifier et réduire les procédures.

Des procédures et des consultations de fichiers plus rapides

Par exemple lors d'un contrôle routier. Plus besoin de plus besoin de contacter une brigade ou un commissariat pour obtenir des renseignements concernant un véhicule ou un conducteur, tout se fait à partir de la tablette ou du smartphone : consultation du SIV (système d'immatriculation des véhicules), du FNPC (fichier national des permis de conduire), etc...

"Cela nous permet aussi de mieux cibler un contrôle" ajoute l'adjutant-chef Jean-Philippe Dorlet, de la brigade motorisée de Guéret. "Tout en roulant, on peut repérer un véhicule et le passer au fichier afin de savoir s'il mérite un contrôle plus poussé : si la voiture est signalée

volée ou sous surveillance, si le conducteur a fait l'objet de condamnations routières récentes, ou même s'il roule sans permis". Bref, un gain de temps et d'efficacité.

Et c'est exactement la même chose pour d'autres types d'interventions des policiers et gendarmes. Par exemple pour des constatations de cambriolages, ou encore pour la tournée des habitations inoccupées dans le cadre de l'opération tranquillité vacances : carte GPS sous les yeux, les forces de l'ordre visualisent les résidences inscrites à l'opération.

Le but du dispositif Neo, c'est de passer moins de temps en procédure et en paperasse. Le préfet de la Creuse, Philippe Chopin, y voit donc un outil essentiel : "Ce n'est pas un gadget, c'est vraiment la modernisation des services de police et de gendarmerie, des outils très efficaces au dire des utilisateurs. Evidemment, les contrevenants sont moins satisfaits car désormais, avec toutes ces consultations, il n'y a guère moyen d'y échapper". Et la verbalisation aussi, ça se passe par la tablette. Donc rapide et imparable...

► © Jérôme Edant, France Bleu Creuse

QUAND LE GENDARME détecte

LA SOUFFRANCE SOCIALE

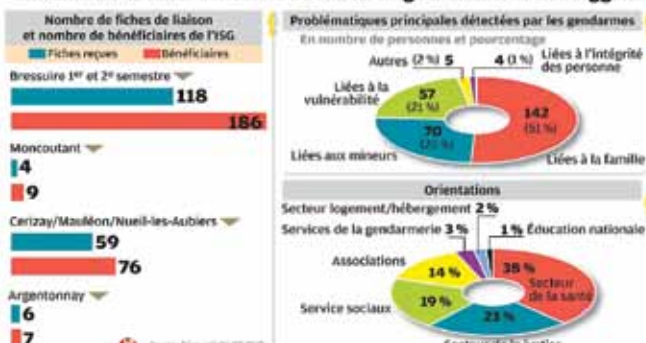
Sur le territoire de l'Agglo2B, la gendarmerie ne fait pas que réprimer. Elle détecte aussi les détresses sociales et les signale à des intervenantes sociales.

Un dispositif envié. C'est ainsi que le chef d'escadron Emmanuel Weber qualifie les intervenantes sociales en gendarmerie (ISG) qui officient depuis six mois sur le territoire de l'Agglo2B. Expérimenté depuis 2013 à l'échelle de Bressuire avec le CCAS, ce dispositif avait été expérimenté dès 1991 à Limoges suite à un constat simple : aucune exploitation n'était faite des interventions de la gendarmerie pour un suivi social.

Le gendarme est pourtant en première ligne pour constater beaucoup de ces souffrances sociales ou familiales pour lesquelles il est alerté 24 h/24. Violences intrafamiliales, séparations, maltraitements, conflits, vulnérabilités, détresses sociales... Jusqu'à récemment, le gendarme bocain intervenait, prenait des

femmes n'ont pas manqué d'activité. « 187 fiches de liaison nous ont été adressées par les gendarmes concernant 319 personnes dont 287 (87 %) ont bénéficié de notre intervention », résume Vanessa Nacolte. « Les 13 % non pris en charge s'expliquent par le fait qu'un contact avec les parents suffisait et qu'il n'était pas nécessaire de rencontrer les enfants. » Difficile de tirer des enseignements définitifs de ces statistiques. Mais le chef d'escadron Weber y voit tout de même la confirmation « de la dégradation du climat social et familial ». Mais plus que le constat, c'est l'impact de ce dispositif que la gendarmerie présentait hier aux élus de l'Agglo2B qui le financent (avec des participations de l'État et du Département). Les intervenantes sociales en

L'activité des intervenantes sociales en gendarmerie de l'Agglo2B



mesures d'urgence en lien avec les élus (signalements, logements d'urgence...) mais ne disposait pas d'outils directs pour lancer un suivi. La souffrance détectée et accompagnée Depuis juillet dernier sur le territoire de l'Agglomération du Bocage bressuirais, Stéphanie Richard et Vanessa Nacolte sont alertées dès qu'un problème de leur compétence est détecté par les gendarmes. Charge à ces deux assistantes sociales d'évaluer les besoins sociaux, d'intervenir (RDV, contacts...) et de faciliter l'accès aux services sociaux, de santé ou aux procédures.

En six mois (de juillet à décembre pour les communautés de brigades Mauléon-Cerizay, Moncoutant et Argentonnay, toute l'année pour celle de Bressuire), les deux jeunes

gendarmes interviennent en effet dans les 48 heures après les faits avec en main une fiche de liaison les résumant.

« Les gendarmes ayant prévenu de notre visite, nous sommes reconnues et notre intervention est bien acceptée », explique Vanessa Nacolte. « Nous intervenons pour mettre des mots sur un problème, pour réassurer un dialogue. Souvent, cela suffit. » « En général, il faut moins de trois rendez-vous pour aboutir à une prise de conscience ou une prise en charge », complète Stéphanie Richard.

Au final, pour cette première année partielle d'activité, seules 10 % des fiches ont donné lieu à une réitération (récidive).

► © www.lanouvellerepublique.fr

LA GENDARMERIE DONNE

AUX RESTOS DU CŒUR

1,5 tonnes de nourriture saisie

Les Restos du cœur ont reçu 179 cagettes de fruits et légumes variés, confisqués le week-end dernier lors de l'interpellation de vendeurs à la sauvette à Drap (Alpes-Maritimes). Ce don en nature a été autorisé par le procureur de la République sur une initiative des gendarmes responsables de l'arrestation. Des gendarmes ont saisi une tonne et demie de fruits et légumes le week-end du 3 et 4 février, lors de l'interpellation de vendeurs à la sauvette à Drap (Alpes-Maritimes)... Et ont décidé d'en faire don aux Restos du Cœur.

L'association, aujourd'hui administrée par Véronique Colucci, a vu arriver 179 cagettes de nourriture confisquée aux primeurs sans autorisation, avec l'aval du procureur de la République de Nice, relate 20minutes.

Artichauts, clémentines, pommes, courgettes...

Ce ne sont pas moins de 67 cagettes d'artichauts, 32 de clémentines, 28 de tomates, 21 d'oranges, 12 de pommes, sept de courgettes, six de citrons, cinq d'ananas et une caisse de pommes de terre qui ont été remises par les militaires de La Trinité à l'association d'aide aux plus démunis.

Quant aux vendeurs à la sauvette interpellés lors de l'opération, ils ont été convoqués pour une future comparution devant le tribunal correctionnel de Nice.



► © www.sudouest.fr



ACTUS

Retrouver l'intégralité
de nos news
sur le www.aamfg.fr,
rubrique Actualités



LES VICTIMES de CYBERCRIMINALITÉ vont POUVOIR DÉPOSER PLAINTÉ **SUR INTERNET**

Une nouvelle plateforme va être mise en place dans les prochains mois par le ministère de l'Intérieur. L'objectif est de faire gagner du temps aux internautes et centraliser le traitement de ces attaques qui touchent généralement des milliers de personnes.

Permettre aux victimes de déposer plainte à n'importe quelle heure et de n'importe où. C'est l'objectif visé par la plateforme de traitement harmonisé des enquêtes et des signalements de e-escroqueries (Thesee) de la police judiciaire. Présenté ce mardi à l'occasion du dixième Forum international de la cybersécurité qui s'ouvre à Lille, ce projet s'inscrit dans la continuité des mesures prises ces dernières années pour lutter contre la cybercriminalité. Depuis 2013, il était déjà possible de déposer des pré-plaintes sur internet pour des affaires d'atteinte aux biens. La plateforme Thesee va encore plus loin. «*Le principe est exactement le même que lorsque l'on porte plainte dans un commissariat. Le plaignant devra remplir certaines informations, avant d'enregistrer sa plainte. Quand celle-ci sera enregistrée il recevra le procès-verbal validé par un officier de police par e-mail*», explique une source au ministère de l'Intérieur.

Au lancement de cette nouvelle plateforme, des plaintes pourront être déposées pour six types d'infraction: le piratage de messagerie électronique (mail, profil, réseau social...); le chantage en ligne tel que des demandes

de rançons pour débloquer un ordinateur; le «rançongiciel», un programme malveillant reçu par courriel ou mis à disposition sur un site Internet qui provoque le chiffrement de tous les fichiers d'un ordinateur; l'escroquerie à la romance. Pour cette infraction, l'escroc se fait passer pour une autre personne afin d'inciter sa victime à tomber amoureuse pour, ensuite, lui soutirer de l'argent par des voies de chantage. L'escroquerie à la petite annonce, et la fraude liée aux faux sites de ventes complètent la liste.

D'autres types de délits pourraient rejoindre cette liste dans le futur si le système «fonctionne bien», a admis Valérie Maldonado, commissaire divisionnaire et adjointe à la sous-direction de la lutte contre la cybercriminalité (SDLC) dans Le Parisien.

«Centraliser le traitement»

Sur Internet, «*l'escroc opère, concomitamment, en direction de milliers ou de dizaines de milliers de victimes potentielles sur le territoire national. La mise en place d'une plateforme dédiée aux e-escroqueries permet dès lors de centraliser le traitement du contentieux par des équipes spécialisées*»,

explique la police nationale dans un communiqué.

Alors que la cybercriminalité continue d'augmenter en France, la police met à la disposition de chacun un produit «plus confortable à l'utilisation. Avec Thesee, plus besoin de se déplacer au commissariat. Tout se fait depuis votre ordinateur ou votre smartphone», précise le ministère. Cela devrait également permettre un plus grand nombre de plaintes pour des faits de cybercriminalité. «*Il y a beaucoup de gens qui se font arnaquer sur internet et pourtant beaucoup ne portent pas plainte*», reprend cette source. L'an dernier, la délinquance en ligne a coûté entre 230 et 265 millions d'euros contre 200 millions en 2016, selon des chiffres du Centre de lutte contre les criminalités numériques (C3N).

Outre les plaintes en ligne, la plateforme Thesee permettra également aux internautes de poster des signalements. Pour ce type de service, ils peuvent choisir de rester anonyme. La plateforme sera lancée dans les prochains mois. Elle sera disponible depuis le site service-public.fr.

► © Guillaume Descours www.lefigaro.fr

VIDEO

GENDARMERIE – PROGRAMME NEOGEND : UN SMARTPHONE pour faciliter LES MISSIONS



Gendarmerie des Yvelines

Les gendarmes de la compagnie de Rambouillet présentent leur nouveau smartphone. Ce nouvel outil permettra de faciliter leurs missions au quotidien.

► Pour voir cette vidéo :

<http://www.aamfg.fr/gendarmerie-programme-neogend-un-smartphone-pour-faciliter-les-missions/>

► © www.youtube.com

AAMFG

L'Association d'Aide aux Membres et Familles de la Gendarmerie est membre de l'Entente Gendarmerie et fait partie des associations signataires de la Charte des associations avec la Direction Générale.

L'AAMFG apporte son expérience à tous ses membres.

Vous avez besoin d'aide pour faire face à une situation d'urgence, d'un renseignement, un problème qui touche votre famille (membre ou non), vous pouvez nous contacter directement.

Pour contacter un membre du bureau national, du conseil d'administration ou une de nos antennes :

Bureau National AAMFG - Caserne Bongeot 23000 GUERET - Tél. 05 55 51 51 33 - Email : secretariat@aamfg.fr

LES RESPONSABLES

Mme Murielle NOEL

Présidente Nationale

35, Les Planèzes
23400 BOURGANEUF
muriellenoel@aamfg.fr
06 87 18 26 67

Fabienne GOESLIER-CHALLES

Vice présidente

70, rue des Capucins
41200 ROMORANTIN LANTHENAY
fabiennechalles@aamfg.fr
06 86 30 17 40

Christine ROBIN

Secrétaire générale

155, chemin de Baylot
33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC
christinerobin@aamfg.fr
06 62 63 33 55

Virginie RODRIGUEZ

Responsable entraide

4E rue du G^{al} Audibert 35200 RENNES
virginierodriguez@aamfg.fr
06 26 88 06 09

Marianne BARALE

349 chemin du Batailler
83230 BORMES-LES-MIMOSAS
mariannebarale@aamfg.fr
06 65 65 39 23

Christelle PINGEOT

87250 BESSINES SUR GARTEMPE
christellepingeot@aamfg.fr
06 22 26 60 59

Lydie LONGELIN

2 rue des Sorbiers 31850 MONTRABE
lydielongelin@aamfg.fr
06 81 10 94 67

Anne MARTINEZ

635 ave. de la monnaie - Bât. Pandamus
34170 CASTELNAU-LE-LEZ
06 50 49 68 49 - annemartinez@aamfg.fr

LES BUREAUX

Bureau Limousin

AAMFG - Caserne Bongeot

23000 GUERET
05 55 51 51 33
muriellenoel@aamfg.fr

Bureau Bretagne

AAMFG - Virginie RODRIGUEZ

Caserne de gendarmerie
85, bd Clémenceau BP 33284
35032 RENNES Cedex
06 26 88 06 09
virginierodriguez@aamfg.fr

Bureau Centre

AAMFG - Mme Fabienne GOESLIER-CHALLES

Gendarmerie Nationale
Allée Constant Duclos
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY
06 86 30 17 40
fabiennechalles@aamfg.fr

POURQUOI ADHÉRER ?

www.aamfg.fr



L'Association d'Aide aux Membres et Familles de la Gendarmerie ne cesse de mener l'essentiel de son activité pour faire progresser les conditions de vie des familles de gendarmes. Animée d'une parfaite volonté et respectueuse de l'éthique d'une institution prestigieuse, l'AAMFG n'entend pas s'immiscer dans la gestion des affaires. Elle apporte un soutien à ses membres dans la gestion de dossiers parfois complexes et difficiles (sur le plan technique et/ou moral).

L'AAMFG s'engage également pour sensibiliser les autorités et l'opinion publique sur les problèmes rencontrés au quotidien. Enfin l'association par votre écoute, la veille menée par nos délégués et leur proximité représente une interface utile pour vous guider, vous orienter au fil des années passées aux côtés d'un gendarme.

Si à ce jour, la naissance de l'association reste marquée du mouvement historique de 2000, si des combats ont d'ores et déjà été gagnés au profit de l'amélioration de la qualité de vie pour tous, ensemble nous serons toujours plus forts et représentatifs de toutes les familles de la Gendarmerie, et ce, sans distinction de catégories de statuts (GAV, sous-officier, ...).

C'est pourquoi nous vous invitons à souscrire ou renouveler votre adhésion annuelle et ainsi de bénéficier au mieux de notre soutien, afin d'être solidaire des personnes dans les situations délicates que nous aidons chaque jour, pour contribuer au développement de notre action au service de la qualité de vie de la famille et lui donner sa juste valeur.

J'adhère à l'AAMFG pour l'année

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

Cotisation annuelle : 15 € ⁽¹⁾

Don de soutien à l'association :⁽²⁾

(montant libre et facultatif)

Total du paiement * (+1 + 2) :

Parrainage :

Je souhaiterais m'impliquer dans la vie de l'association et accepte des responsabilités départementales au sein de l'AAMFG (candidature soumise à acceptation après instruction de la candidature et détermination des missions possibles).

Merci d'expédier ce bulletin par courrier accompagné de votre paiement à l'adresse suivante :

AAMFG – Service des Adhésions

35, les planèzes 23400 Bourganeuf

*par chèque libellé à l'ordre de l'AAMFG